

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE D'ARBOIS (Jura)



RAPPORT DE PRESENTATION



Prescrit par délibération du conseil communautaire en date du 24 octobre 2018

Arrêté en conseil communautaire le 8 juin 2021

Approuvé en conseil communautaire le **5 JUILLET 2022**

LIVRET 1 – DIAGNOSTIC	3
Introduction – contexte administratif	4
I - Un paysage exceptionnel	5
1. Topographie, hydrographie – génératrices du paysage	5
2. Paysage et ensembles naturels	10
II - Occupation humaine du territoire	19
1. Historique de l'occupation du territoire	19
2. Morphologie urbaine	30
3. Typologie architecturale	49
4. Ressources naturelles et modes constructifs locaux	63
5. Patrimoine et énergie renouvelable	72
LIVRET 2 – UN OUTIL ADAPTE AUX ENJEUX	73
I - Stratégie patrimoniale	74
1. Objectif et philosophie	74
2. Projet / enjeux/ risques	80
3. Des enjeux à partager	88
II - Traduction de la stratégie dans les différents documents	90
1. Un périmètre et des secteurs	90
2. L'utilisation de la légende du règlement graphique	92
3. L'organisation du règlement écrit	102
Conclusion	105



Introduction – contexte administratif

La commune d'Arbois se situe dans le département du Jura en région Bourgogne Franche Comté. La ville, chef-lieu de canton est située au débouché de la reculée des Planches-près-d'Arbois, dans ce que les historiens appellent le Vignoble au contact avec la plaine de la Saône. Ici se croisent les voies de communication millénaires indispensables à l'activité économique et aux échanges, celle qui longe le pied du Jura et celle qui lit plaine et montagne et franchît la chaîne du Jura. La capitale franc-comtoise, Besançon est à 40 km, la préfecture du Jura Lons-le-Saunier à 40 km, Dijon est à 70 km.

Les principaux réseaux viaires sont la N83 Nord/Sud et la D469 Ouest/Est vers les Planches, la D107 vers Mesnay et la ligne SNCF au nord-ouest.

Le territoire communal est très vaste, 4 542 ha. En 2017, la ville compte 3 336 habitants.

La commune dispose d'un PLU approuvé le 9 décembre 2008 qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il n'existe pas de SCoT sur le territoire de la Communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura.

Le PADD du PLU exprime dans son axe 3 « Valoriser le centre-ville et ses atouts commerciaux et architecturaux », **la volonté de valoriser le centre-ville d'une part en désengorgeant le Vieil Arbois au cœur des remparts de la circulation automobile en améliorant le stationnement et en facilitant les déplacements piétons** et les pratiques commerciales et d'autre part en valorisant la place de la Liberté comme vitrine commerciale, touristique et élément central du cadre de vie arboisien.

Et dans son axe 5 « soutenir l'économie agricole et préserver l'environnement » **le souhait de protéger et mettre en valeur les sites sensibles** : le site classé de la Reculée des Planches, le site Natura 2000, la zone inondable de la Cuisance et les zones humides.

Un PLUi à l'échelle de la Communauté de Communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura est en cours. Ce document a été prescrit par le conseil communautaire du 19 décembre 2017. Le PADD est en cours d'élaboration, il affiche dans ses deux premiers axes :

Axe 1 – Préserver la qualité du cadre de vie et le milieu naturel

1. Mettre en valeur la richesse des paysages

Axe 2 – valoriser le patrimoine et le milieu urbain

1. Réinvestir et réhabiliter les logements des centres-villes
2. Reconquérir et mettre en valeur le patrimoine et le bâti ancien
3. Préserver les « espaces de respiration » en milieu urbain

I - Un paysage exceptionnel

1. Topographie, géologie, hydrographie – génératrices du paysage

a) Relief

Arbois est située sur la ligne de rupture entre les premiers et les seconds plateaux et s'inscrit en fin de la Reculée des Planches, cadrée par les coteaux à l'est et au sud-est, puis s'ouvre sur l'identité paysagère du vignoble Revermont.

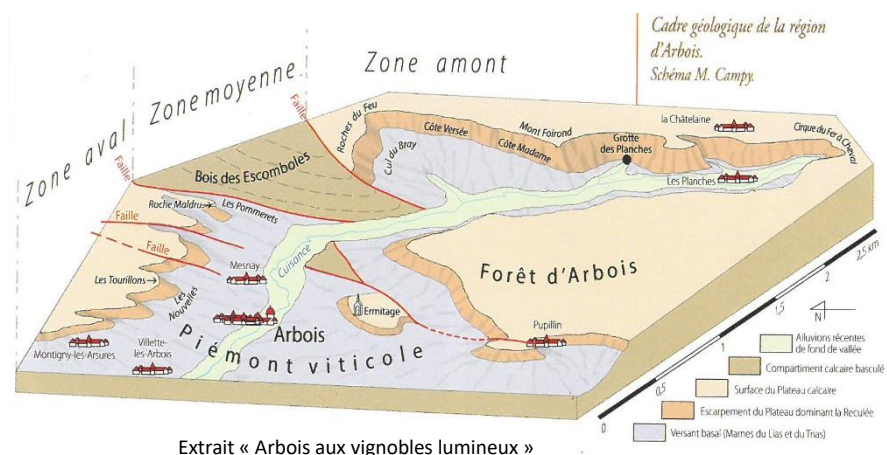
Le vaste territoire d'Arbois s'étend sur plusieurs entités naturelles :

La Bresse

Le Vignoble

Le plateau découpé par la Reculée des Planches. Cette partie comprend une partie de la Vallée de la Cuisance.

L'altitude varie de 270 m à 300 m pour la partie urbanisée et se situe à 260 m dans la plaine ; les coteaux exposés au sud sont situés à une altitude comprise entre 300 et 420 m.





>> Les Reculées

Des curiosités géologiques dans un paysage de vallée

Communes concernées : Arbois, Mesnay, Les Planches-près-Arbois, Poligny, Vaux-sur-Poligny.



Extrait du Diagnostic paysager du PLUi
en cours à l'échelle de la CCAPS

Ce paysage de vallée aux incisions profondes dégage des assises rocheuses horizontales, en pierre calcaire blanche qui ressortent de l'écrin de verdure.

La rivière de la Cuisance circule dans le fond de vallée et draine les eaux souterraines du plateau vers la Bresse.

La géomorphologie particulière a fait naître des curiosités naturelles comme les grottes ou les sources.

La Reculée offre de jolis belvédères sur le fond de vallée.

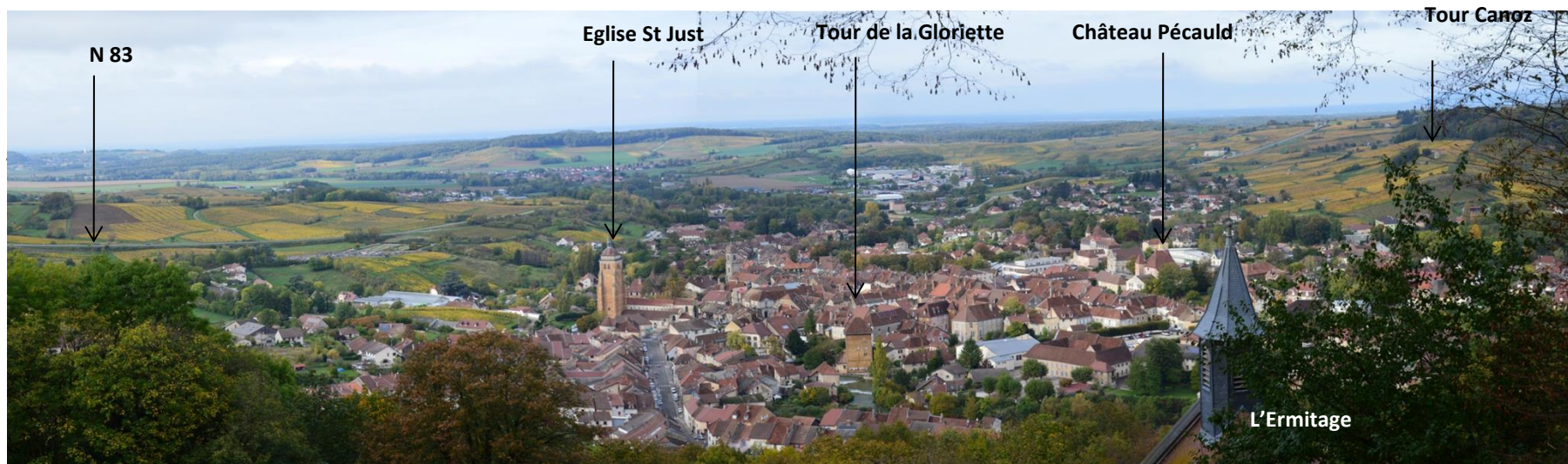
Arbois comporte un bâti dense implanté le long des voies sur des parcelles en lanières perpendiculaires aux axes viaires. Le quartier de Faramand témoigne de l'activité viticole.

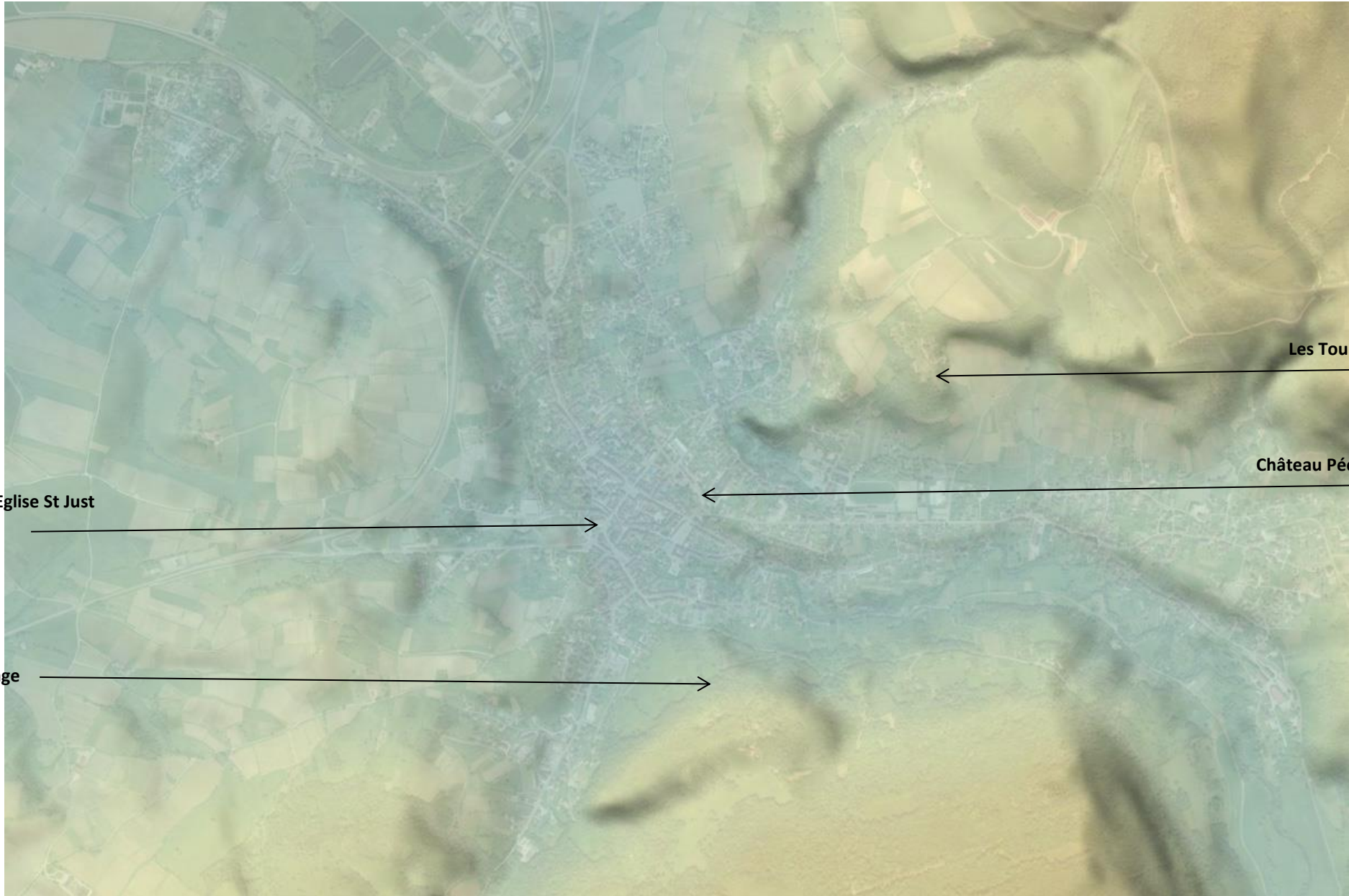
Lien avec les paysages observés :

Le site d'Arbois est celui d'un bourg protégé par les parois pentues formées par la Reculée. Les sommets, couronnés de boisements, lui offrent un écrin verdoyant ; les pentes consacrées à la vigne lui donnent son caractère en introduisant des lignes géométriques et régulières identifiables. Le site urbain ouvre par ailleurs sur une vaste zone de plaine et de cultures. Les cultures, les grandes masses boisées et les vignes sont visibles depuis le cœur du bourg. La proximité des espaces urbains et naturels confère à Arbois un caractère particulier. De plus, la ville accueille elle-même de nombreux jardins, vergers et arrières cours végétalisées. La présence de l'eau participe également de cette richesse paysagère, même si la Cuisance n'est visible que depuis les ponts.

Le relief a conditionné l'implantation de l'urbanisation, des activités humaines, de l'occupation du sol. Son observation permet de comprendre l'organisation du centre ancien d'Arbois et de ses extensions urbaines dans la vallée et sur les pentes.

La topographie marquée d'Arbois engendre des relations visuelles fortes entre certains éléments de son territoire communal. Ci-dessous une vue d'Arbois depuis le site de l'Ermitage.





Eglise St Just

L'Ermitage

Les Tourillons

Château Pécauld

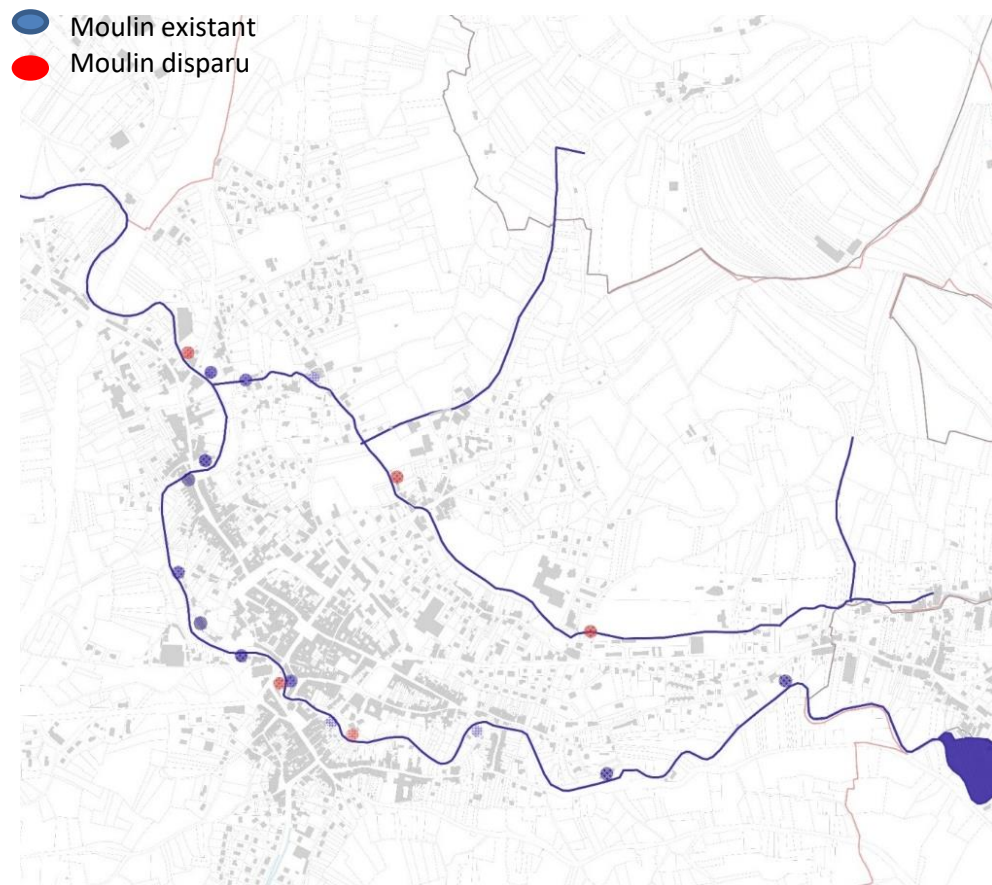
Hydrographie

Historiquement implantés sur la période du Moyen-Age, les moulins sont présents sur l'ensemble des communes de la communauté de communes, le long de la rivière de la Cuisance. Ils avaient à l'époque des fonctions commerciales (pour les papeteries) et vivrières (moulin à farine ou à huile par exemple) et répondaient à la recherche d'énergie motrice source de production tant convoitée par l'homme à l'époque (extrait du diagnostic du PLUi).

Les puits, les lavoirs et fontaines sont également très présents et pour exploiter à l'époque la ressource en eau potable.

Autrefois les fontaines et les lavoirs, souvent situés au centre d'une place, constituaient un lieu majeur de la sociabilité, un lieu d'échanges.

Les ponts qui franchissent la Cuisance font partie des éléments du patrimoine hydraulique.



Le pont des Capucins



Le moulin de la Bourré



Le moulin de Cezy



2. Paysage et ensembles naturels

Unités paysagères du Jura

La commune d'Arbois fait partie de l'unité paysagère « Le Vignoble Revermont », elle-même divisée en 2 secteurs « Reculées » et « Vignoble ».

Reculées

Dans cette zone de contact entre le massif du Jura et le fossé de la Saône, les reculées présentent de fortes amplitudes altimétriques et marquent la retombée des plateaux. Les vallées entaillent profondément le rebord du Premier Plateau par des incisions plus ou moins ramifiées qui s'évasent progressivement vers l'ouest à l'interface avec la plaine. Les versants abrupts, parfois surmontés de puissantes corniches, offrent localement des points de vue remarquables.

Très forte sensibilité de cette sous-unité paysagère en raison de très forts enjeux touristiques, patrimoniaux et paysagers (amplitude du relief importante et perceptions visuelles courtes).

Vignoble

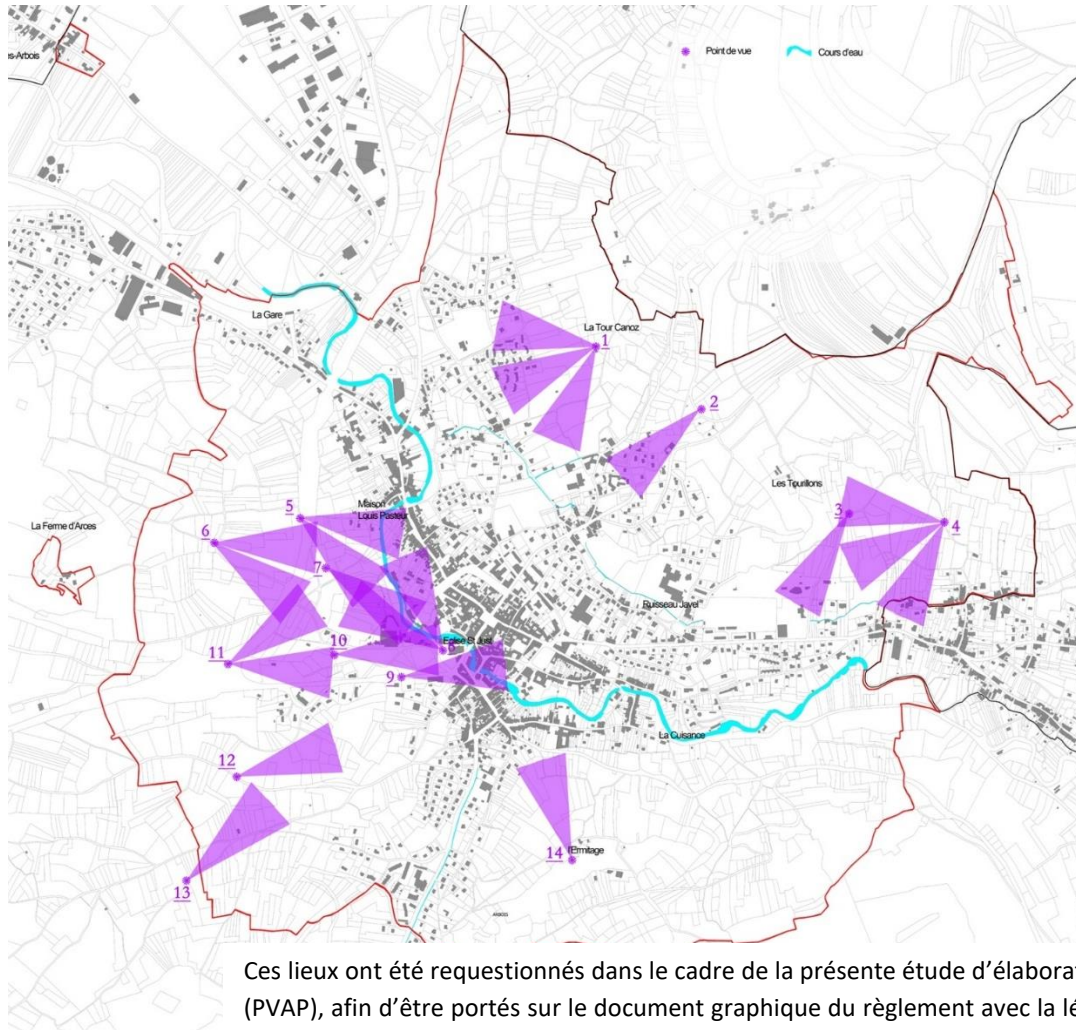
Les vignobles, qui caractérisent cette sous-unité paysagère et lui donnent son nom, animent les versants ensoleillés et les basses pentes, notamment à l'est. Toutefois, les cultures et les prés restent prédominants. Ces derniers sont irrigués par un dense chevelu hydrographique et ponctués de masses boisées entre lesquelles s'intercalent de nombreux bourgs de taille modeste. Vers l'est, un liseré boisé souligne le rebord du plateau voisin.

Plusieurs sites emblématiques ont été répertoriés autour d'Arbois, Poligny, Voiteux, St Amour et Gizia. Cette sous-unité paysagère est également concernée par le site remarquable du « Revermont et des Reculées ».

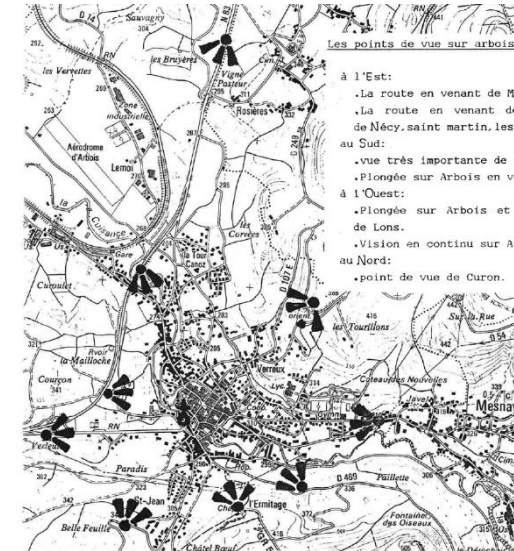
Très forte sensibilité de cette sous-unité paysagère par sa proximité immédiate et les interrelations visuelles qu'elle entretient avec les Reculées.

La carte de synthèse des enjeux globaux inhérents à l'accueil d'ouvrages éoliens identifie le territoire d'Arbois en partie comme secteur à enjeux élevés et en partie (SPR) comme secteur à enjeux maximums, donc contraire à l'implantation d'ouvrages éoliens.

Points de vue



Ces lieux ont été questionnés dans le cadre de la présente étude d'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), afin d'être portés sur le document graphique du règlement avec la légende « point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur » et en ne conservant que les vues les plus emblématiques. Le règlement graphique a retenu 9 points de vue majeurs à préserver, il s'agit par rapport à la carte de gauche, des points 1, 2, 6, 8, 9 et 14 auxquels ont été ajoutés 3 points de vue : la vue sur la chapelle de l'Ermitage depuis l'angle de la rue de Faramand avec la rue de l'Hôtel de Ville, la vue sur le château Pécauld depuis la rue des Ecoles et la perspective d'entrée dans le cœur de Ville depuis l'avenue Pasteur.



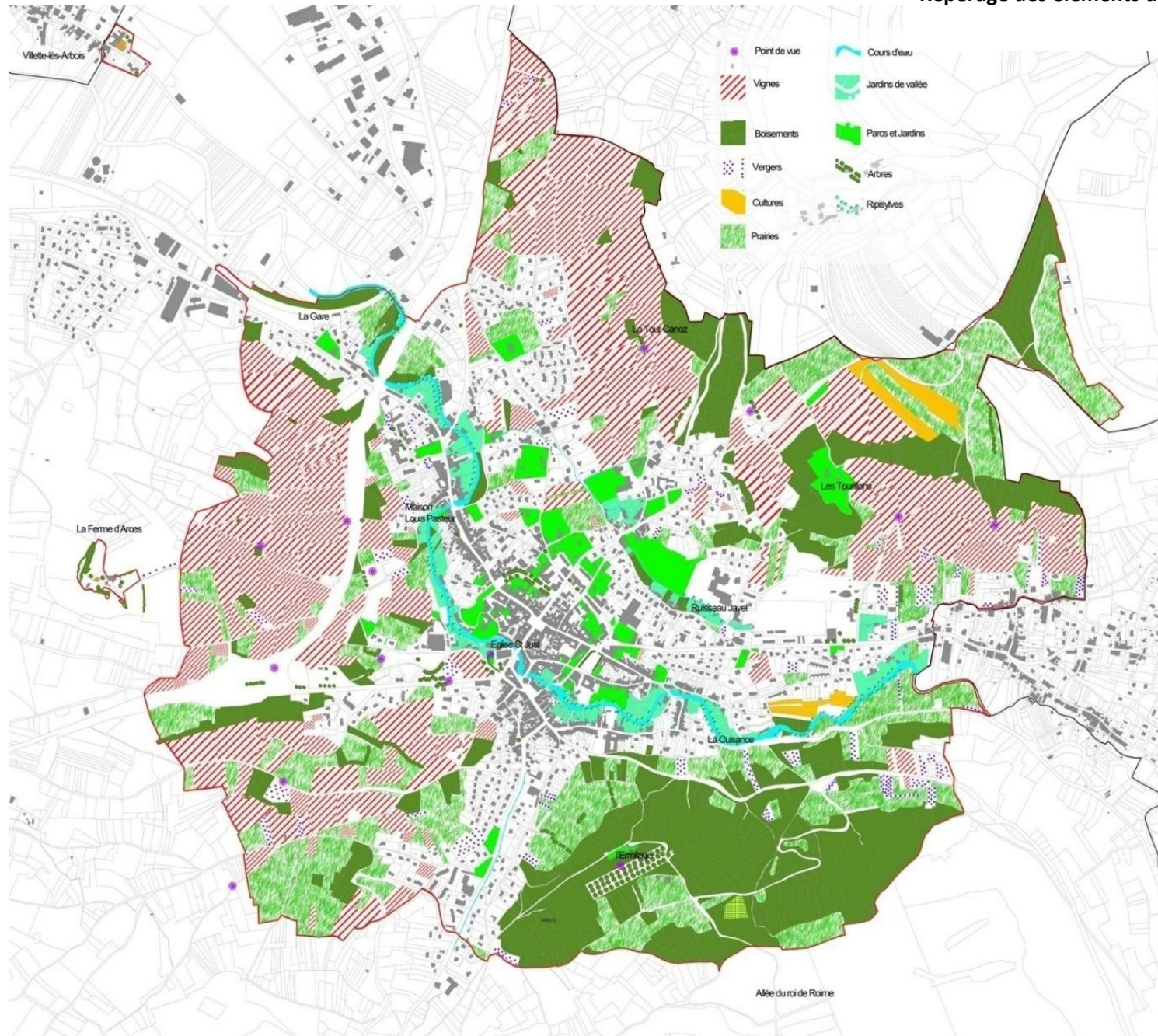
Du fait de la topographie communale et de son positionnement en fond de vallée, il existe de nombreux points de vue qui surplombent le cœur de ville.

Le document de la ZPPAUP avait relevé plusieurs lieux de points de vue, ils sont représentés sur la carte ci-dessus issue du rapport de présentation de la ZPPAUP.



Vue n°9 sur le cœur de ville depuis l'ancien cimetière

Repérage des éléments de paysage - 2019



Vignes



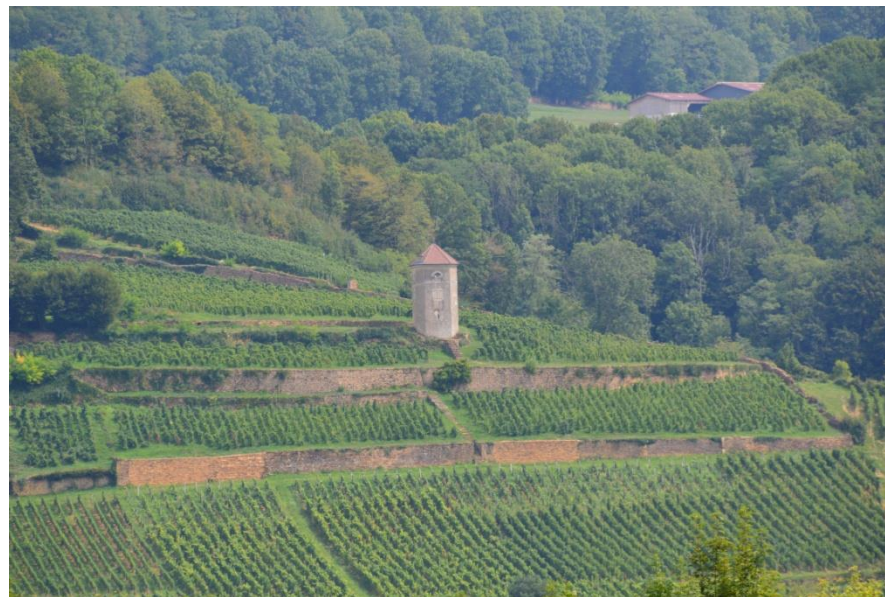
Vignes de la Tour Canoz – photo Atelier Atlante



Vignes Les Tourillons– photo Atelier Atlante



Vignes à côté des Vignes Pasteur – photo Atelier Atlante



Vignes La Tour Canoz – photo Atelier Atlante

Petit Patrimoine lié au territoire viticole : les cabordes, cabanes des anciens clos de vignes, se dressent isolées au milieu de l'enclos ou sont incorporées dans un mur en pierre sèche.



Prairie Courçon (Sud) – photo Atelier Atlante

Chemin de Courçon (Nord)– photo Atelier Atlante

Rue de la Tour Canoz
photo Atelier Atlante



Chemin de Cuzon – photo Atelier Atlante

Chemin de la Mailloche

Chemin de Cuzon /photos Atelier Atlante

Vergers



Vergers Courçon – photo Atelier Atlante



Vergers La Mailloche – photo Atelier Atlante



Vergers route de Champagnole
photo Atelier Atlante

Les boisements et prairies



Prairie Courçon – photo Atelier Atlante



Coteaux boisés de l'Ermitage – photo Atelier Atlante



Prairies Chemin de Champavant – photo Atelier Atlante



Vue depuis la D54 vers Les Tourillons – photo Atelier Atlante

Les Arbres isolés, alignements et ripisylve



Alignement de Charmes – Tour Canoz– photo Atelier Atlante



La Cuisance rue Nécy – ripisylve – photo Atelier Atlante



Alignement de Tilleuls Promenade des Tiercelines –
photo Atelier Atlante



Chêne isolé Chemin Taureau / D 107 – photo Atelier Atlante

II - Occupation humaine du territoire

1. Historique de l'occupation du territoire

Il existe un lien étroit entre l'organisation « humaine » du territoire et les caractéristiques géographiques. Le site d'implantation est en effet le facteur principal des systèmes d'implantations des ensembles bâtis historiques que l'on peut identifier aujourd'hui.

Les principes de l'implantation humaine sur le territoire – une topographie et une géologie privilégiées

Les implantations humaines se font selon les principes de commodité, de sécurité, de circulation et de proximité des matières premières. Les implantations qui se sont faites au cours de l'histoire ont, jusqu'au siècle dernier, respecté ces principes.

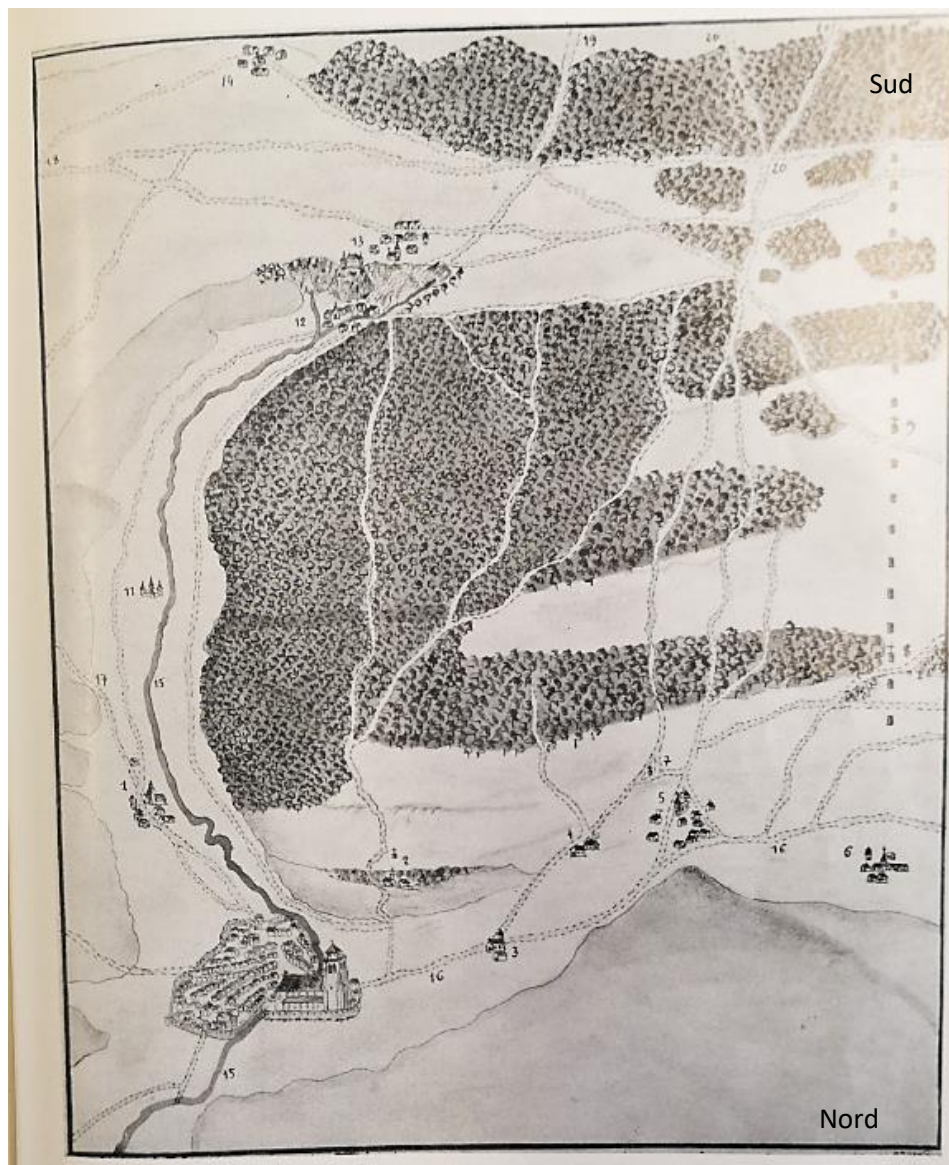
La situation d'implantation est privilégiée, au pied du plateau du Jura, zone de contact entre les premiers plis tabulaires du massif jurassien et la plaine de la Saône. L'agglomération s'est développée à l'entrée d'une gorge « la reculée de la Châtelaine ». Protégée à l'est par le rebord du premier plateau d'une altitude moyenne comprise entre 400 et 500 mètres, Arbois est entouré au sud à l'ouest et au nord par une série de petites buttes. Arbois s'est développé sur les rives de la Cuisance qui coule d'est en ouest tandis que de petits rus constitue un réseau hydrographique d'importance, le ruisseau Javel et ses rus au nord du bourg. Arbois va s'installer à proximité de terrains marécageux, Verreux au nord-est, au centre de coteaux où affleurent les marnes essentielles à la culture de la vigne.

Le confortement d'un bourg qui se fortifie

Les origines d'Arbois demeurent obscures. Un peuplement aggloméré existait probablement bien avant le XI^e, A partir du VIII^e siècle on voit généralement des populations se rassembler autour d'une villa, ou d'un curtis plus important ou plus favorisé, futur château, autour d'une chapelle ou d'un prieuré, lieu de piété, de travail et de protection. Il est donc possible qu'une attraction se soit opérée autour du domaine des Faramans, tant en raison de son importance, de sa richesse et de sa position topographique, que du voisinage d'une église construite sur l'éperon de la Cuisance par les Burgondes chrétiens, - l'église d'Arbois dont les assises et le plan sont d'inspiration romane. Au VIII^e siècle, la « communauté » d'Arbois accueillait auprès de son église les moines bénédictins chassés par les Sarrazins de leur établissement rural du Vernois, à quelques lieux en amont dans le val de Cuisance.

L'accroissement de Faramand s'amplifia, enjamba la rivière et s'étendit sur la rive droite.

Possédée par un particulier, le diacre Altonus, la terre d'Arbois devient possession directe des comtes de Bourgogne : « C'est par un acte de fondation de maladrerie en 1053 qu'on découvre Arbois avec des foires et des marchés, un prieur, des bourgeois et des manants. Possession directe des comtes de Bourgogne, créé par ces seigneurs, le bourg apparaît et se développe tout au long des XI^e et XII^e siècles. Les comtes vont pourvoir aux besoins économiques et sociaux du bourg en mettant en place des nouvelles structures, à proximité des habitats existants.



Le Val d'Arbois et la forêt au XVII^e siècle

Plan dressé eu après l'année 1651 (Archives communales. N° DD.

1124)

Le clocher, incendié en 1651, est recouvert d'un toit plat provisoire

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Mesnay. | 11. Le Vernoy. |
| 2. L'Hermitage. | 12. Les Planches. |
| 3. Temple de Saint-Jean. | 13. Château et village de La Châtelaine. |
| 4. Grange Jean Maire. | 14. Chilly. |
| 5. Pupillin. | 15. La cuisson. |
| 6. Buvilly. | 16. Grand chemin d'Arbois à Poligny. |
| 7. La Croix Baugier. | 17. Grand chemin d'Arbois à Salins. |
| 8. La croix du Bioulet | 18. Chemin d'Ivory. |
| 9. La croix de Maluche | 19. Chemin de Valempoulier. |
| 10. La croix Noscendin | 20. Divers chemins dans les Bruys de Cornes, tirant à Montront, Molain, Salins et autres. |
- Sur la ligne des bornes séparant les bois d'Arbois et de Poligny.

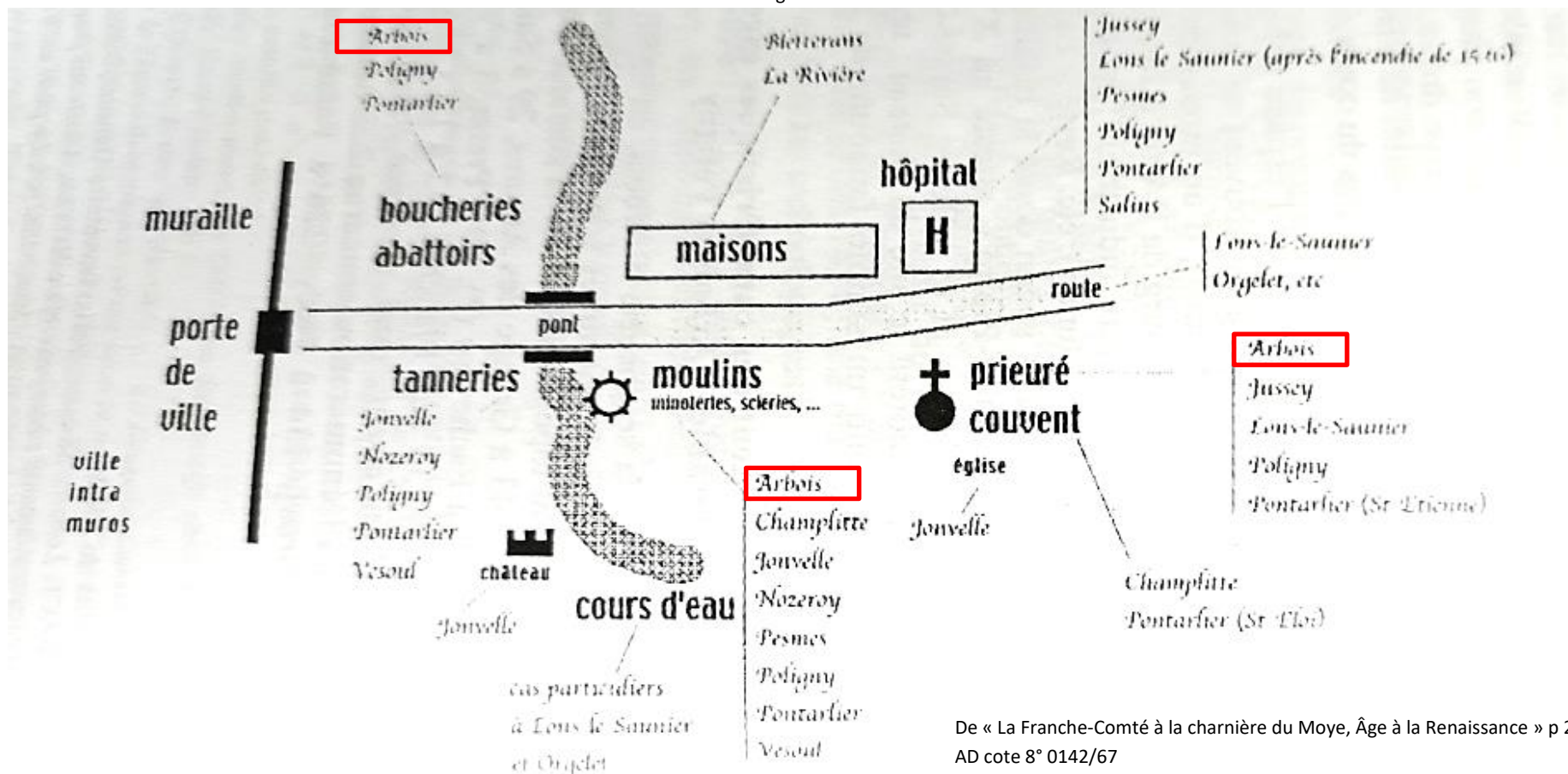
De « Histoire d'Arbois », Commandant G. Grand, 1967

AM cote 9869

Au XII^e siècle, le château où séjourne à plusieurs reprises l'empereur Frédéric Barberousse, des moulins¹ témoins de l'importance de la population, une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean.

Au XIII^e, en raison du conflit entre les comtes de Méranie et des forces locales dominées par les seigneurs de Châlon, le bourg est entouré d'une enceinte en pierre (qui sera démantelée en 1674), de maisons-fortes urbaines qui commandent les points faibles de la fortification, et d'un important équipement économique, halles, boucheries, pressoirs, caves.

Eléments d'identité d'un faubourg vers 1490 – 1540

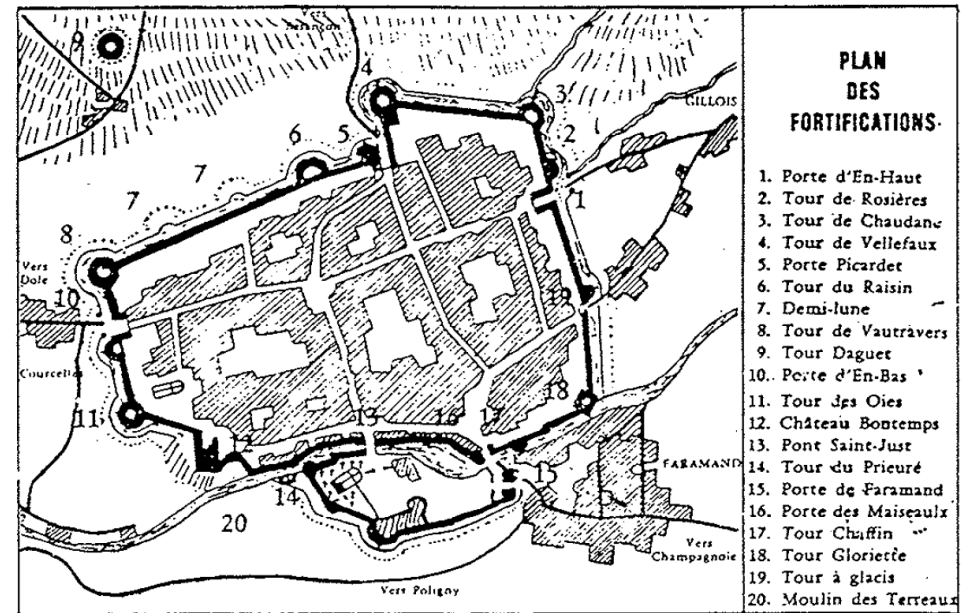


De « La Franche-Comté à la charnière du Moyen Âge à la Renaissance » p 246
AD cote 8° 0142/67

¹ 5 moulins sont alors en activités au XIII^e : le moulin du Gillois (propriété du Comte), le moulin de Crosot (propriété de la famille d'Arbois) (appartenait, le moulin de Courcelles (propriété du comte), le moulin du château (propriété de la famille d'Arbois) et le moulin des Terreaux (propriété du prieuré).



La ville fortifiée au XVI^e siècle. (Reconstitution par E. Templeux)



**PLAN
DES
FORTIFICATIONS.**

1. Porte d'En-Haut
2. Tour de Rosières
3. Tour de Chaudane
4. Tour de Vellefaux
5. Porte Picardet
6. Tour du Raisin
7. Demi-lune
8. Tour de Vautravers
9. Tour Daguet
10. Porte d'En-Bas
11. Tour Jps Oies
12. Château Bontemps
13. Pont Saint-Just
14. Tour du Prieuré
15. Porte de Paramand
16. Porte des Maisseaux
17. Tour Chuffin
18. Tour Gloriette
19. Tour à glaciis
20. Moulin des Terreaux



Les 2 enceintes d'Arbois de part et d'autre de la Cuisance. A droite St Just. Plan des bois d'Arbois, 2^{de} moitié du XVIII^e siècle, Détail, Archives municipales d'Arbois déposées 5^E 640/DD1124



Château Bontemps



Tour Chaffin



Château Pécauld et tour Velfaux



Tour Gloriette



Rempart lié au Château Bontemps

Démantèlement des fortifications et développement d'espaces publics de promenades

En 1638, lorsque le duc de Longueville enleva la cité, ce fut en profitant de l'incendie qu'il alluma dans les maisons de Courcelles et qui de proche en proche gagna la ville. Le 4 octobre, une ordonnance du roi prescrivait la démolition de toutes les places et lieux fortifiés de la province. Il fut en conséquence décidé que les défenses avancées des portes d'En-Bas et d'En-Haut et les tours qui les joignaient seraient aussitôt rasées.

Les espaces libres des remparts et des boulevards au pied des murailles furent consacrés à des aménagements d'urbanisme ou aliénés, ou simplement accaparés.

Dès 1681, la ville s'attaque aux fortifications situées entre la porte d'En-Haut et la tour Gloriette . Sur le terrain libre qui sépare ses murs du faubourg, elle crée une promenade, la Foule des Capucins qui deviendra, en 1820, le Champ de Mars ; puis elle construit sur les remparts et les fossés, un chemin partant de la porte d'En-Haut longeant la muraille, enjambant la Cuisance sur un pont fixe et aboutissant à la place Faramand.

Le comblement des fossés entre la porte d'en bas et la tour du Raisin donne une autre promenade. la Foule des Tiercelines ou Grande Foule, et la rue des Fossés, qui relie la rue des Courcelles à la rue de Verreux.

Enfin, en 1748, le Chapitre de Notre-Dame obtient l'autorisation d'aménager devant le porche de son église, à l'opposé de la Foule des Tiercelines, sur l'emplacement des fossés et de la muraille situés entre la porte et la tour des Oyes, une esplanade qui devient la promenade Notre-Dame et deviendra plus tard la promenade Pasteur.

De cet ensemble qui fut la forteresse d'Arbois, il ne reste en somme que peu de chose : La Tour Gloriette, un reste de muraille percé d'archères la reliant à la tout Chaffin. La Tour Vellefaux et la muraille voisine aérée de baies pour en faire un château (château Pécauld), et enfin le château Bontemps que sa tour d'angle tronquée et ses larges fenêtres ouvrant sur l'extérieur rendent méconnaissable.

Conclusion de la constitution historique

Longtemps balancé entre le Saint Empire romain germanique et le royaume de France, la seigneurie d'Arbois est aux XVIème et XVIIème siècles une terre des princes de Habsbourg, et rois d'Espagne. La cité devient française en 1674 après le siège de Louis XIV.

Arbois 1ère cité républicaine de France : au cours de l'insurrection du 13 avril 1834, les arboisiens proclament la République « no sin tou t'sefs », « nous sommes tous chefs ».

Arbois peut être fière de la richesse de son patrimoine : châteaux, églises, anciens couvents, remparts, maisons nobles, bourgeoises ou vigneronnes, fontaines, moulins témoignent de la vitalité de la cité. Le témoin le plus évocateur reste probablement l'église Saint-Just édifiée du XIIème au XVIIIème siècle. L'imposant clocher de pierre rousse semble surgir d'un océan de vignes.

Le XIX° et le XX° - Une reconnaissance nationale et internationale

Louis Pasteur

C'est à Arbois que le principal du collège, pressent chez le jeune Pasteur, l'étincelle prête à jaillir. Malgré l'éloignement lié à ses fonctions, Louis Pasteur revient chaque année dans la cité et dans « Le Château de la Cuisance », la seule demeure qu'il possède en propre.

Et c'est dans ce pays de vignoble qu'il médite les vastes et lointains desseins qui l'entraînent, par une logique inflexible à passer de la cristallographie, à l'étude de la fermentation puis à celle des maladies animales et humaines. Enfin, il crée l'œnologie moderne, et ses travaux sur les maladies du vin lui donnent un modèle expérimental pour sa théorie des germes et le conduit à la *pasteurisation*. Il acquiert en 1865 des vignes, nouveau terrain d'expériences. Elles sont situées en limite d'Arbois et de Montigny-les-Asures.

La société Henri Maire entretient et récolte cette vigne, propriété de l'académie des sciences depuis 1991. C'est également le premier site mondial d'étude des maladies du bois de la vigne.

Le savant trouve aussi la sérénité pour réaliser un travail considérable de rédaction de notes aux académies, de synthèses scientifiques. Dans le laboratoire qu'il a fait aménager, il fabrique des vaccins vétérinaires et observe au microscope du sang ou des cerveaux rabiques.

Les moments de détente sont consacrés aux promenades à sa vigne ou aux sources de la Cuisance ; il participe au cortège du Biou et à la vie arboisienne. Dans le petit cimetière, il aime à se recueillir sur les tombes familiales. Le savant affirme lui-même, en 1864, qu'Arbois était une « ville chère à tant de titres ».



La Maison Pasteur, ancienne tannerie, 77 et 79 rue de Courcelles

Maison du père de Pasteur - Monument Historique, classée le 18 février 1937

Vue depuis le jardin au bord de la Cuisance

Vue sur la rue de Courcelles

1^{ère} AOC de France le 15 mai 1936, Arbois capitale des vins du Jura

Arbois tire son étymologie du celté "ar" et "bos" signifiant "terre fertile".

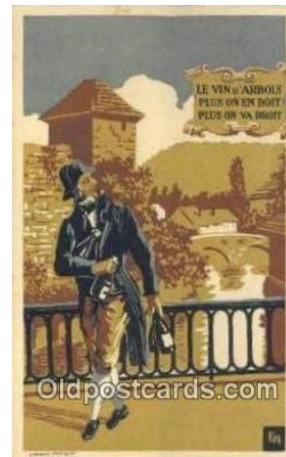
Arbois fut la première **Appellation d'Origine Contrôlée** (AOC) française en date du 15 mai 1936. Elle est aussi aujourd'hui la première du Jura par son volume de production, de l'ordre de 45 000 hectolitres par an.

Cette appellation est répartie sur 13 communes avec un total de 843 hectares.

La Séquanie, qui n'était pas encore la Franche-Comté, et ses vins sont évoqués par Pline. Avant François 1er ou Henri IV c'est Philippe le Bel qui introduit les vins d'Arbois à la cour de France. En 1774, une liste de 14 bons plants pour le vin est publiée. Dès lors, cette sélection garantit la qualité et accroît la notoriété des vins d'Arbois. A partir de 1863, Louis Pasteur, père de l'œnologie moderne, effectue ses travaux sur les maladies des vins dans la cité. Le phylloxéra n'atteint le vignoble arboisien qu'en 1886 et le détruit par vagues jusqu'en 1895.

Le 23 février 1906, alors qu'une loi taxe à la circulation des vins et des alcools et menace le droit de bouilleurs de crus, les vigneron déclenchent une grève de l'impôt. Cette même année l'une des premières coopératives de vinification de France est créée, à l'image des fruitières pour la fabrication du Comté.

Dès 1907, les vigneron obtiennent un certificat d'origine garantissant la provenance et la protection de la marque "vin d'Arbois" préfigurant la future AOC. Ce n'est qu'en 1986 que la ville acquiert le titre de « Capitale des vins du jura »



Le Biou



Le Ministère de la Culture, pour la France, a choisi le Biou d'Arbois en vue d'une inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité.

La Municipalité d'Arbois et la Société de Viticulture remercient les Arboisiens pour leur participation et tous ceux qui se sont impliqués dans cette candidature.



Le texte le plus ancien attestant de la vigne à Arbois date de 967, il cite une vigne à « Courcelles ».

« Les premières mentions connues du Biou figurent dans les délibérations du Conseil de ville du 9 septembre 1665 et du 31 août 1666. On peut faire l'hypothèse que son existence est antérieure.

Son sens originel d'offrande des prémices de la récolte au saint patron de la paroisse" ou à Dieu lui confère son caractère religieux bien qu'aujourd'hui la fête soit saisie de manières multiples et qu'on lui attribue une pluralité de sens.

Au XVIIe siècle, ce sont aux gardes-fruits (vignerons désignés chaque année de fin août à début novembre par l'autorité municipale afin de veiller sur le vignoble et éviter ainsi les risques de maraude) à qui revenait l'acte d'offrande du biou ou plutôt des bioux, puisque c'est au nombre de deux qu'ils apparaissent dans les délibérations du Conseil de la ville du 31 août 1666, l'un étant déposé devant la statue de Saint-Just, patron de la paroisse, l'autre devant l'autel de Saint-Vernier, patron des vignerons. Dans d'autres délibérations du Conseil de ville de la même époque, le biou, aussi appelé chapeau de Saint-Just, est conduit à l'église paroissiale par un cortège dans lequel prennent place le maire ou l'un des échevins et les garde-fruits armés de leurs piques. Le biou est suspendu en avant de l'autel de l'église. Nous ne savons pas si le biou possède déjà sa forme et sa configuration actuelle.

Au XIXe siècle sous le Second Empire, un des maires de la ville décide d'inscrire l'offrande des garde-fruits au programme des réjouissances de la fête d'Arbois. À cette époque le cortège avec en tête le maire et ses deux adjoints suivis des fonctionnaires, des pompiers, de la musique et de la gendarmerie conduit le biou à l'église où il est béni. S'en suit un apéritif ou plutôt "une collation bien arrosée".

De 1885 à 1889 sous la IIIe République, dans un élan anticlérical, les garde-fruits nommés par un maire républicains refusent de participer à l'offrande du biou. C'est alors la Société de Viticulture (fondée en 1858) qui s'en charge, soutenue par le vigneron Jules Vercel et son ami d'enfance Louis Pasteur (propriétaire d'une maison familiale et une vigne à Arbois) qui, en 1885, prend la tête du cortège et sera arrosé en représailles par l'un des pompiers à la sortie de la messe. En 1888 et 1889, après l'élection d'un nouveau maire républicain très clairement anticlérical, deux bioux sont faits, l'un chez Jules Vercel avec les membres de la Société de Viticulture qui, en présence de Louis Pasteur, est apporté à l'église ; l'autre, fabriqué par les gardes-fruits uniquement de raisins rouges est suspendu à l'une des fontaines de la ville.

Dans les faits, les inimités cesseront là. En 1890, la Société de Viticulture remplace définitivement les garde-fruits, le biou est confectionné chez Jules Vercel où débute le cortège dans lequel prennent place des vignerons portant des piques, et est porté jusqu'à l'église où il est suspendu et béni.

À partir de 1922, c'est-à-dire après la première guerre mondiale, une couronne de raisins coexiste avec le biou, déposée, elle, au monument aux morts. Aujourd'hui, plusieurs sens lui sont attribués. En premier lieu, elle participe d'une double commémoration : des arboisiens et vignerons morts lors de la guerre 1914-1918, des libérateurs d'Arbois de l'Occupation allemande en 1944 (la libération de la ville a eu lieu le 4 septembre 1944, date proche de la fête). Ainsi la couronne rend hommage à ceux qui ont permis le monde dans lequel on vit et envers lesquels on se pense redevable. En second lieu, la couronne offerte par la Fruitière Vinicole d'Arbois est l'expression de cette fédération, de l'union de vignerons ayant su s'organiser ensemble, à partir de 1906, pour faire face aux difficultés économiques engendrées par la concurrence des vins du Midi et par la grève des impôts, et pour réagir face à la crise du phylloxéra touchant le

vignoble arboisien. En dernier lieu, la couronne est signe des conflits passés entre blancs et rouges, entre cléricaux et laïcs. En ce sens, elle est trace de cette opposition.

Aujourd'hui la coexistence du biou et de la couronne dans la fête fait de celle-ci une espace de pacification dans lequel le collectif prend acte de ses dissensions et dissemblances internes tout en s'affirmant comme collectif. Les narrations locales du Biou donnent lieu à celle de biou exceptionnels ou particuliers, qui malgré les catastrophes météorologiques ou les temps de crise, ont eu lieu. Pour exemple, l'évocation récurrente du Biou de 1944, ou plutôt des biou, un premier sous l'Occupation où les porteurs ont traversé la seuls la ville et un second, quelques jours plus tard, une fois Arbois libérée, où cette fois les Arboisiens furent présents. Ces récits font valoir sa permanence et son ancrage temporel, et par là la continuité d'un collectif localisé. » (extrait de la fiche d'inventaire au patrimoine culturel immatériel en France).

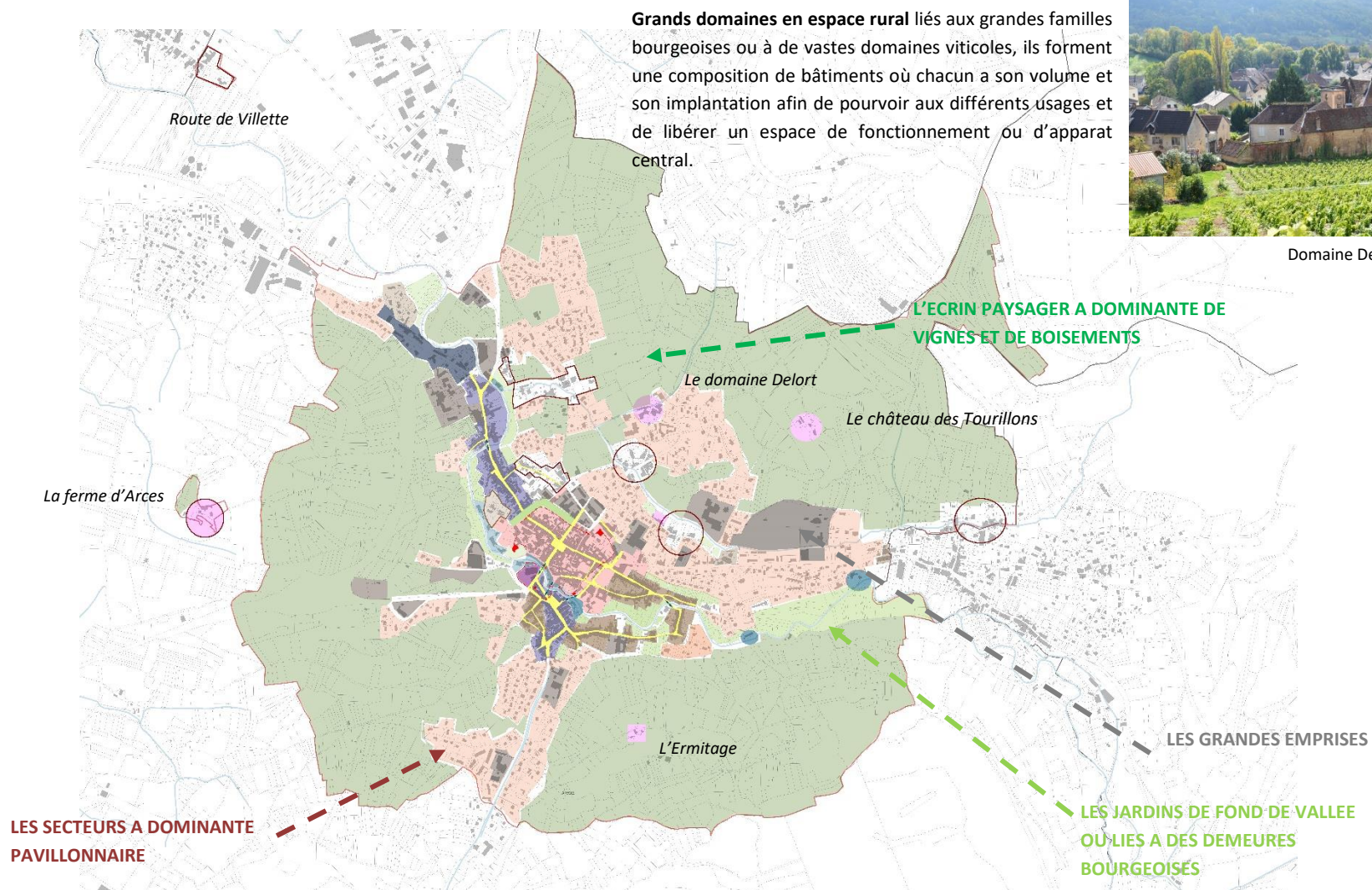
Fabrication de la grappe et départ de la cérémonie à partir de la maison Vercel depuis 1886.



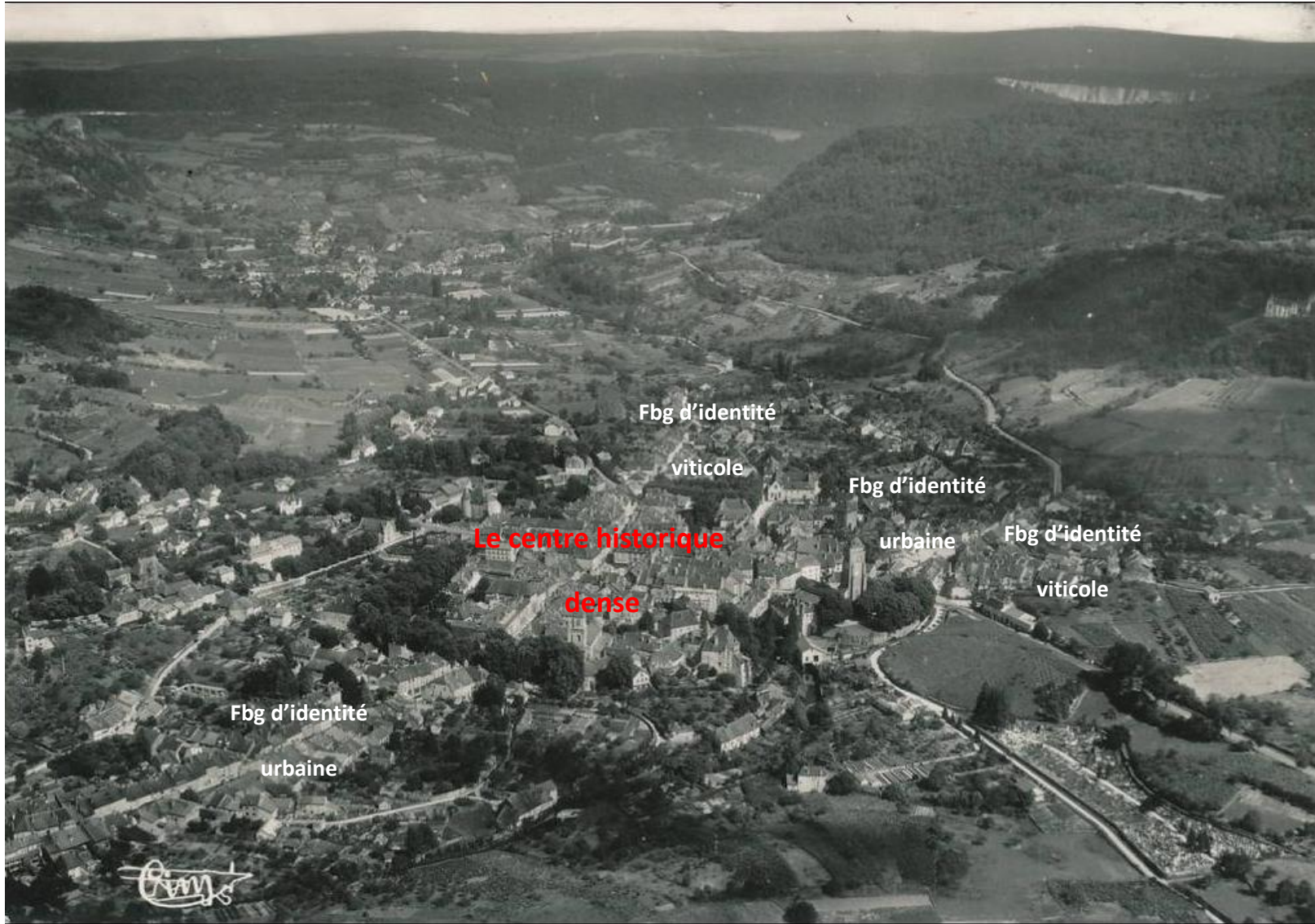
La Maison Vercel, 68 rue de Courcelles, et le jardin à l'arrière (propriété communale) donnant sur la rue du Clos Sirod

2. Morphologie urbaine

La morphologie urbaine se traduit à travers les différents tissus que nous allons détailler ci-après, constitués au cours des périodes historiques évoquées précédemment, facteurs identitaires de l'histoire du territoire mais également de son fonctionnement économique, ils sont un enjeu fort de la valorisation de la reconnaissance de la richesse patrimoniale et structurelle du territoire.



Domaine Delort



Tissu diffus arrivé avec la gare

Tissu de faubourg à dominante « industrielle »

Si les façades sur la voie rappellent les maisons de bourg, les façades sur l'eau sont d'identité industrielle

Tissu de faubourg d'identité « urbaine »

Secteur présentant un habitat plus urbain avec des demeures sur rue ou en retrait et des habitats de types bourgs dont certains sont très modestes

Le secteur des rues de la Bourré et de l'abreuvoir – quelques éléments déconnectés

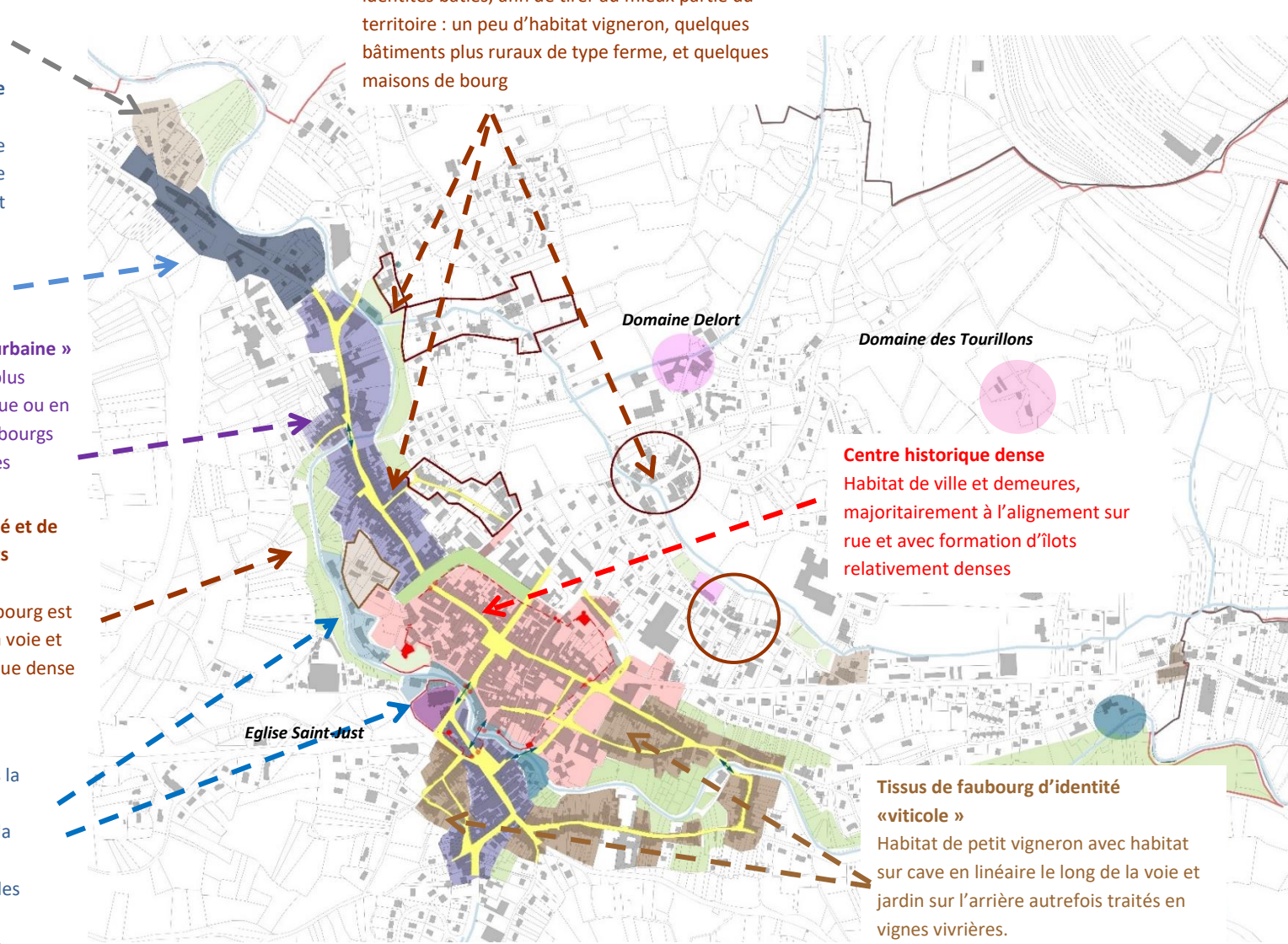
Cet habitat de type maison de bourg est implanté dans une courbe de la voie et déconnectée du centre historique dense et du faubourg.

Secteurs liés à l'eau

Bâti principalement tourné vers la rivière, anciennes tanneries, moulins... avec des façades sur la Cuisance qui apparaissent relativement hautes en raison des chutes. Deux moulins sont également visibles au niveau de Cézy.

Les anciens hameaux ou groupements isolés:

Ces ensembles sont composés de différentes identités bâties, afin de tirer au mieux partie du territoire : un peu d'habitat vigneron, quelques bâtiments plus ruraux de type ferme, et quelques maisons de bourg



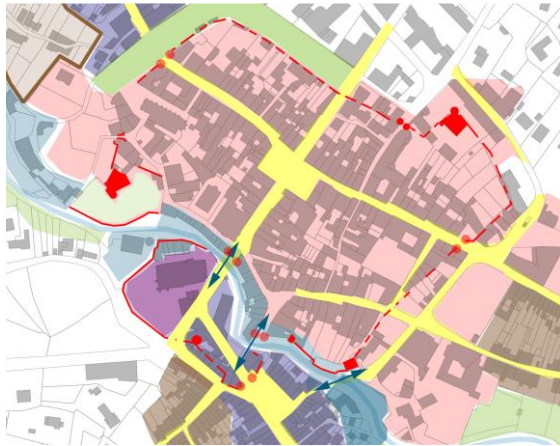
Centre historique dense

Habitat de ville et demeures, majoritairement à l'alignement sur rue et avec formation d'îlots relativement denses

Tissus de faubourg d'identité « viticole »

Habitat de petit vigneron avec habitat sur cave en linéaire le long de la voie et jardin sur l'arrière autrefois traités en vignes vivrières.

**Centre historique dense
(rouge)**



Centre historique dense - rouge

Cette partie reconstruite suite à des projets d'urbanisme est composée en quadrillage, rationalisant les voies et les accès. Les emprises religieuses ont, pour certaines, été réinvestit comme le couvent des Ursulines, avec l'installation de l'Hôtel de Ville.

Les bâtis ont progressivement colonisé le cœur d'îlots, même si des espaces de jardins persistent généralement en bord de mail.

C'est dans cette partie que sont regroupés la quasi-totalité des espaces publics plantés composés.

Elle prend ainsi une structure de ville ouverte à la suite du démantèlement des remparts en 1674.



Une succession d'espaces publics composés ou créés lors de la démolition de bâtiments :

- Promenade des Tiercelines (terre-plein aménagé en 1749 par le comblement du fossé qui rejoignait la Cuisance)
- Place de la Liberté
- Petite place
- Champ de Mars - pk Jean-Jaurès

Mémoire des bâtiments maintenus (pochés en rouge foncé) et disparus (encadrés en rouge foncé)
Références : Cadastre Napoléonien levé en 1810 et cadastre actuel.



Comme on peut le voir, si le contour de l'îlot est majoritairement préservé, le cœur en était presque totalement libre.



Démolition d'un des bâtiments bordant l'îlot, aujourd'hui partiellement aménagé en square (cf. photo ci-dessous) suite à l'ouverture du cœur d'îlot.

De l'autre côté du passage, l'îlot s'est progressivement densifié en investissant l'espace central.



Rue du Vieil Hôpital

*Le premier cadastre français, cadastre parcellaire, centralisé, est connu sous le nom de « cadastre napoléonien » ou encore d'« ancien cadastre ». Il fut institué par la loi du 15 septembre 1807 et réalisé dans la première moitié du XIX^e siècle. C'était un outil juridique et fiscal, destiné à permettre la répartition équitable des impôts fonciers entre les contribuables.

Centre historique dense

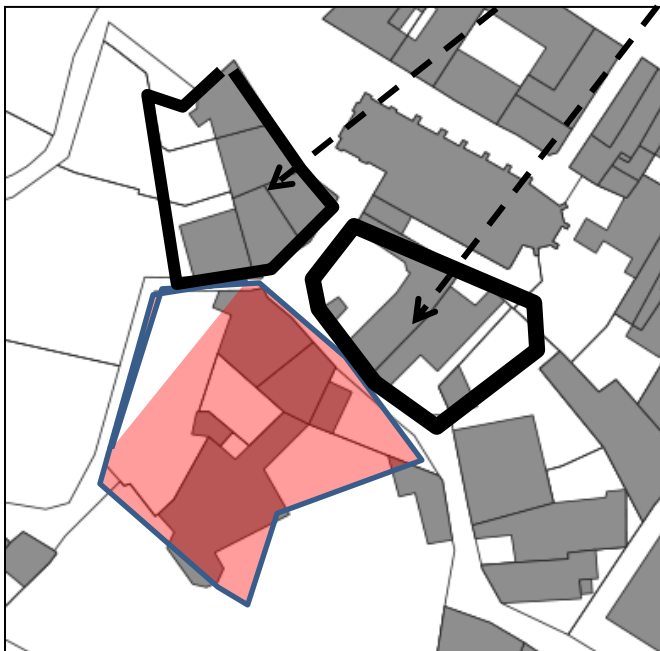
Mémoire des tracés et bâtis



Le Château Bontemps avec les bâtiments encore présents en 1810 dont une certaine partie adossée au rempart a disparue aujourd'hui.

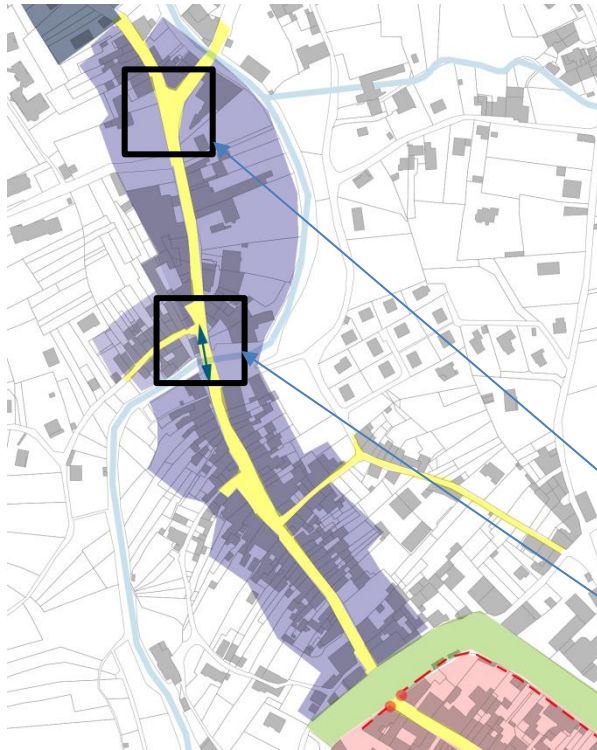
L'îlot le long de l'église Notre-Dame a été recomposé, tout comme celui à l'entrée de la place Notre Dame.

Contrairement au cas précédent, nous sommes ici sur une dédensification avec la disparition de bâtiments.



Château Bontemps

Faubourgs d'identité
« urbaine » - violet



Secteur présentant un habitat plus urbain avec des demeures sur rue ou en retrait et des habitats de types bourgs dont certains sont très modestes et dont la pérennité est menacée.

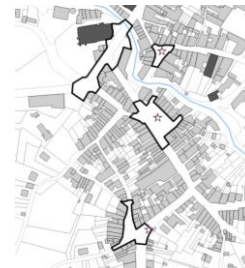
Autour du passage sur la Cuisance au niveau du carrefour où se trouve la maison Pasteur, se regroupent des demeures marquant un contraste avec le reste du faubourg, mais très limitée à la tête de pont.

Développement de l'urbanisation le long de la voie d'accès, pas de véritable espace public composé.

Une entrée de ville à requalifier à hauteur de la patte d'oie « entrée dans un tissu bâti » et à hauteur de « la Maison Pasteur », ancienne tannerie qui constitue l'entrée dans le cœur de ville.



Le quartier Faramand : Les maisons de ce faubourg qui fut le berceau d'Arbois et demeure le fief des vigneron, jouxtaient la porte de l'enceinte du prieuré Saint-Just. Les habitants y mirent le feu au début du siège de 1595 pour empêcher l'assaillant de les utiliser comme cheminement d'approche. Elles ne furent pas reconstruites. La Place telle qu'on la voit aujourd'hui est issue de reconstructions sur son pourtour, qui l'apparente plus à une identité de faubourg « urbain », l'identité vigneronne primitive ne se ressentant pleinement que sur les voies autour.



Secteur structuré autour de 3 espaces publics principaux:

- La place Faramand
- Rue de Pupillin – place de l'Orme
- L'espace public devant l'église St Just

**Faubourgs d'identité
« viticole » - marron**



Habitat de petit vigneron avec habitat sur cave en linéaire le long de la voie et jardin sur l'arrière autrefois traités en vignes vivrières.

Le développement s'effectue sur un parcellaire en lanière, de part et d'autre de voies secondaires. Il s'agit d'un système de « faubourg-rue », l'espace étant dégagé au maximum pour l'espace de culture. Il n'y a pas d'espace public ou place composée.

Les voies relativement étroites donnent une forte impression de verticalité alors que les maisons sont généralement à R+1+comble. Cet habitat d'échelle modeste est d'autant plus sensible à la disparition de ces éléments identitaires : fermeture des caves, modification des tailles des ouvertures, disparition des menuiseries bois...

Secteurs liés à l'eau - bleu



Bâti principalement tourné vers la rivière et en encorbellement sur celle-ci : anciennes tanneries, moulins, lavoirs... avec des façades sur la Cuisance qui apparaissent relativement hautes en raison des chutes.

Ce secteur est également celui des franchissements anciens du cours d'eau.

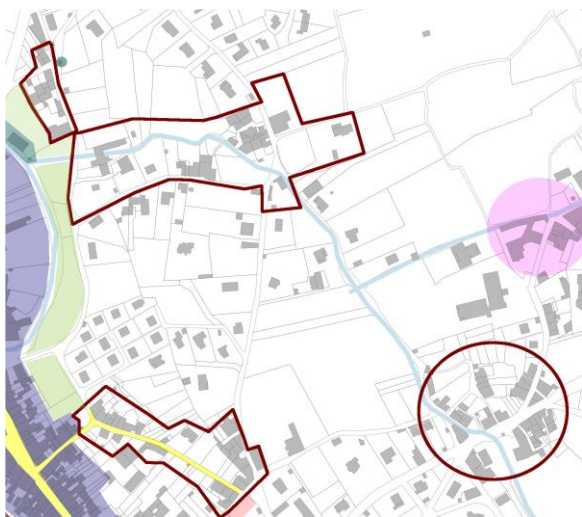


Pont des Capucins



Tour Gloriette





Les anciens hameaux ou groupements isolés

Ces ensembles sont composés de différentes identités bâties, afin de tirer au mieux partie du territoire : un peu d'habitat vigneron, quelques bâtiments plus ruraux de type ferme, et quelques maisons de bourg

- Rue Morel/rue Cournot; rue de Larney
- Rue du Pré Vacel/rue de la Fontaine
- Rue Changin/rue du Petit Changin
- Route de Villette
- D107



Rue de Larney



Rue de Larney



Route de Villette

Les écarts

Le château des Tourillons, le domaine Delort, L'Ermitage et la Ferme d'Arces : qu'il s'agisse d'ancien domaines agricoles avec une demeure de type aristocratique, d'éléments plus ruraux comme la Ferme d'Arces, ou religieux comme l'Ermitage, l'ensemble des écarts possède ainsi leur spécificité propre.



L'Ermitage

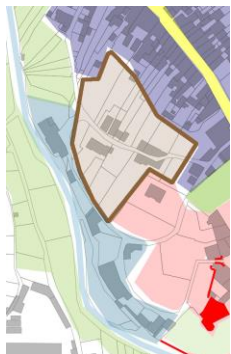


Le château des Tourillons



Le domaine Delort

Le secteur des rues de la Bourré et de l'abreuvoir – quelques éléments déconnectés



Le secteur des rues de la Bourré et de l'abreuvoir – quelques éléments déconnectés

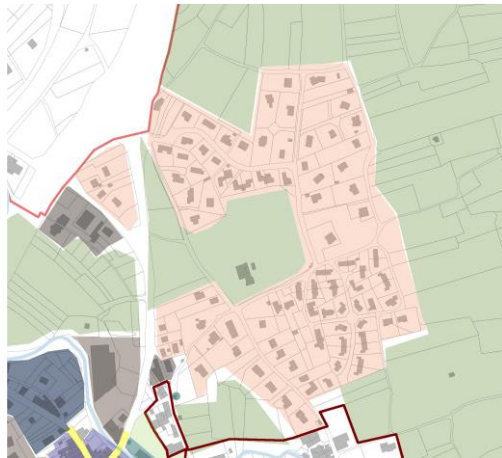
Cet ensemble de quelques maisons de bourg est implanté dans une courbe de la voie et déconnectée du centre historique dense et du faubourg.



Rue de la Bourré



Rue de la Bourré



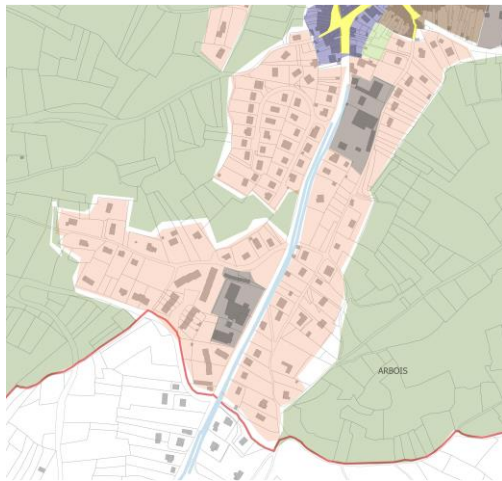
Comme on peut le voir sur la carte générale des tissus, l'impact du développement pavillonnaire est très important au regard des ensembles patrimoniaux. Ils sont venus s'implanter en continuité des ensembles anciens et notamment des faubourgs et des anciens groupements isolés. Au regard de leur surface ils créent de véritables quartiers.

Les bâtiments d'habitation sont pour la plupart implantés au milieu de la parcelle ne créant pas de relation avec l'espace public qui le dessert et ne constituant pas de front bâti exception faite de certains petits groupements en mitoyenneté, ou de petits collectifs accolés. La topographie rend certains de ces ensembles très visibles car ils s'étagent dans la pente sans créer de centralité définie.

Les parcelles sont relativement importantes.

Le rapport à la rue est marqué par la présence d'une clôture.

Le PVAP dans ces secteurs pavillonnaires s'attache particulièrement à une gestion harmonieuse des clôtures et à la gestion des points de vue sur les secteurs identitaires proches.



Rue de Pupillin



Étage rue du Lotissement du Vieux Mont



Rue de Pupillin



Rue de Changin



Résidence La Faïencerie

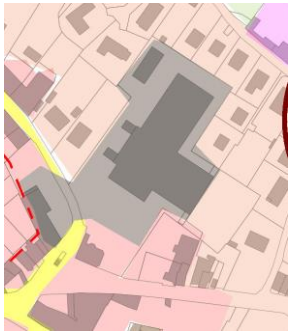
Rue de Verreux



Les grandes emprises sont toutes situées hors des remparts parfois en pourtour immédiat.

Il peut s'agir d'équipements publics comme l'hôpital, les écoles, ou les équipements sportifs ; d'équipements de services comme l'EHPAD du domaine Delort ou celui de la rue Chauvin, ou d'activités comme la grande surface ATAC, les garages, les caves viticoles...

Les questions qui se posent sur ces emprises, sont liées d'une part à leurs éventuels besoins d'extension, et d'autre part à leur mutation. L'impact de ces ensembles dans la perception urbaine qu'il s'agisse d'éléments émergents depuis les points hauts de l'écrin paysager et des perspectives d'approche ou de leur structuration dans l'espace urbain et notamment leur position en entrée de ville, constituera un sujet d'attention dans le cadre de la servitude PVAP.



Avenue Pasteur



Route de Lyon



Rue de Pupillin



Rue de l'Hôpital



Avenue du Général Delort



Rue de la Faïencerie

Approche de la trame viaire et caractérisation des espaces publics

La majorité des espaces publics (place composée ou carrefour) ont un traitement trop minéral et à caractère routier qui ne mettent pas en valeur les espaces bâtis ou naturels qui les encadrent = véritable enjeu de valorisation pris en compte dans le PVAP



Rupture avec la RN83 construite autour de 1985, séparant le quartier de la Gare du centre historique



Des venelles et passages parfois avec escaliers pour gérer la pente
Traitement avec un fil d'eau central
Question des matériaux : enrobé noir un peu « agressif »

La place de La Liberté a changé bien souvent d'appellation : Grande place, place Royale, place Napoléon, place de La Liberté.

La fontaine en son centre ne date que de 1806.

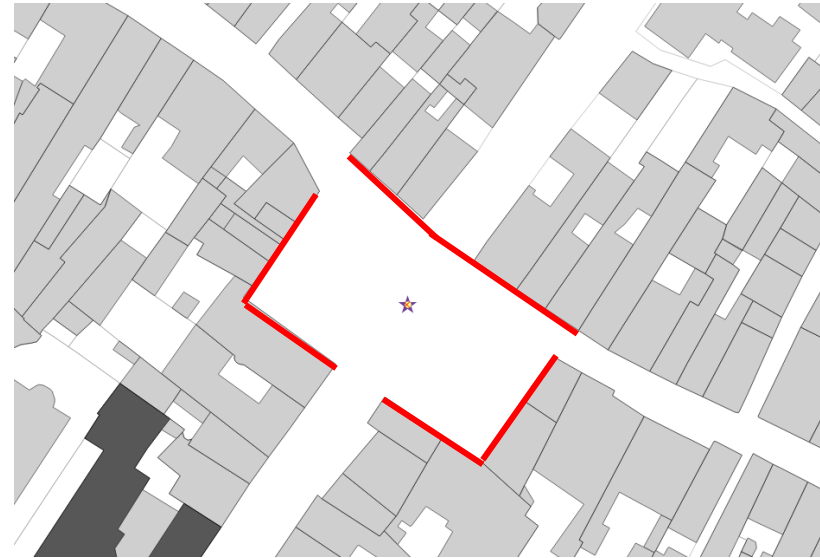
Avant 1740, une partie de la place était occupée par le bâtiment des halles.

La rue du Général Delort a été percée en 1862 évenrant le nord de la place.

La galerie marchande des arcades est une originalité de la place de La Liberté, on retrouve cette disposition à Lons-le-Saunier et Arinthod.

Point positif : place principale qui a conservé ses façades depuis 1862.

Point négatif : traitement de sol routier qui ne met pas en valeur les façades alentours



Cadastré dit napoléonien de 1810

Promenade de La Grande Foule, à l'emplacement des fossés comblés au XVIIIe siècle.

Point positif : Leur emprise a peu évolué depuis le comblement des fossés au XVIIIe

Présence d'une plantation d'alignement donnant un cadre verdoyant à cette ancienne promenade

Point négatif : Le tracé de la rue Delort en 1862 a transformé la promenade piétonne en voie de desserte, le traitement routier avec stationnement en épis mal identifié.



Cadastré dit napoléonien de 1810

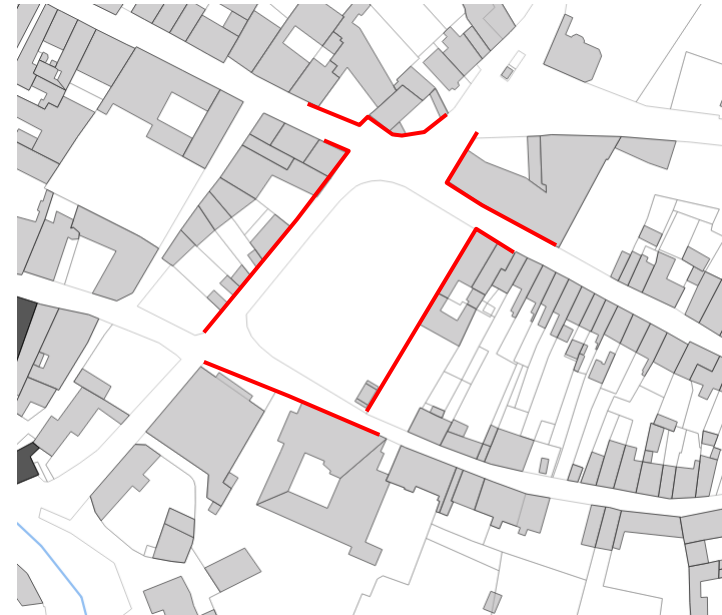
Le champ de Mars, installé dès 1681 à l'emplacement des fossés (ancienne Foule vers les Capucins). En 1830 les anciens arbres ont été remplacés par une double rangée de platanes

Lieu de manifestation et de marché

Point positif : Emprise de l'ancien foirail conservée

Plantations d'alignement en périphérie

Point négatif : Traitement routier / parking



Cadastre dit napoléonien de 1810

L'entrée dans le cœur de ville par l'avenue Pasteur

Dès 1874, Pasteur transforme et agrandit la tannerie héritée de son père en confortable maison bourgeoise.

« J'y reviens toujours avec un grand plaisir » dit-il de son « château de la Cuisance », la seule maison qu'il possède.

Ce bâtiment en surplomb sur la Cuisance marque l'espace d'entrée dans le cœur de ville et la rue de Courcelles. Lui fait face la maison Vercel avec sa grange et son jardin.

Point positif :

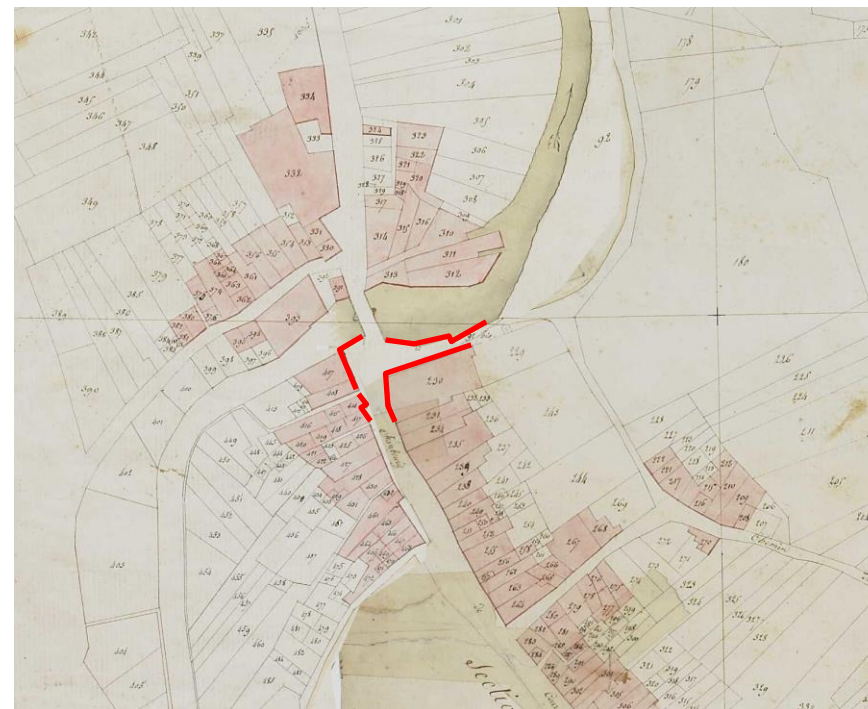
L'emprise de l'espace public n'a pas évolué depuis le cadastre dit napoléonien de 1810, conservant ainsi le bâti qui l'entoure.

Point négatif :

Le stationnement le long de la rue du Pré Vercel, le long de la Cuisance ferme l'accès visuel à cette dernière.

La ville souhaite aménager cette entrée dans le Cœur de Ville. Parallèlement la Mission Bern avec la fondation du patrimoine soutien un projet de valorisation de la Maison Pasteur mais également des travaux de sécurité et d'accessibilité.

La ville propriétaire de la Maison Vercel qui lui fait face en entrée de cœur de ville s'interroge sur le devenir de ce site majeur dans le développement touristique de la ville. Ce projet est fléché dans l'ORT et dans Petites villes de demain.



Places déjà composées début XIXe siècle (cadastre napoléonien 1810)



Place créé ultérieurement
Superposition : cadastre napoléonien 1810/cadastre actuel – débouché de la rue des Fossés et création de la Hausacker Platz)



Parking Faramand



Parking place des Ormes



Hausacker Platz

Des venelles et passages parfois avec escaliers pour gérer la pente

Traitement avec un fil d'eau central

Question des matériaux : enrobé noir un peu « agressif »



Rue Notre Dame

Rue de la Bourré



Rue du Four



Rue de l'Huilerie



Rue Notre Dame






3. Typologie architecturale

Les différentes typologies composant le territoire sont détaillées, puis font l'objet de fiches, accompagnées chacune d'une première liste de prescriptions permettant de permettre la préservation des grands invariants de la typologie présentée et d'adapter chaque prescription aux matériaux et mise en œuvre utilisés.

Les bâtiments sont classés par typologie, il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment. Un bâtiment construit comme demeure peut aujourd'hui ne plus être une habitation, comme les maisons de faubourgs qui ont pu disposer d'un commerce aujourd'hui fermé mais dont on perçoit toujours la devanture...

Il faut donc dans la mesure du possible s'attacher à la fonction première de l'édifice et non à sa fonction actuelle. Dans le repérage des typologies ont également été portés les éléments des typologies paysagères, qui accompagnent, parfois de manière déterminante, les identités bâties.

Typologie des bâtiments

-  Hôtel particulier, demeure et leur annexe - H
-  Maison de négociant et de commerçant - N
-  Immeuble de rapport - R
-  Immeuble de ville - V
-  Villa - VI
-  Maison de bourg ou faubourg - B
-  Maison de vigneron - Vi
-  Maison de bord de Cuisance - My
-  Edifice singulier - S
-  Moulin et leur roue - Hy

Paysage

-  Parc et Jardin
-  Boisement
-  Jardin de vallée
-  Jardin en terrasse
-  Vigne
-  Verger
-  Rempart
-   Rempart supposé



Quelques identités parmi les plus représentatives du territoire, l'ensemble des typologies est présenté dans les fiches suivantes sur les grands invariants. Certaines typologies très proches dans la future traduction des règles ont été regroupées : Hôtel particulier et Demeure.

Les éléments singuliers ne présentant pas d'invariant sont détaillés dans le règlement écrit, dans la partie qui les concerne.

Hôtels particuliers / domaines religieux

Clos de murs avec de vastes portails d'accès à la cour intérieure généralement pavée. Au fond de la cour ou avec une aile en retour se trouve le logis, en pierre de taille, sans fastueux décors, mais avec un ordonnancement des ouvertures qui dénote le prestige du bâtiment, généralement à R+2, les baies sont en bois et portent des contrevents pleins au rdc et persiennés aux étages.



Rue de Bourgogne

Demeure urbaine / notable

2 types de demeure, celles qui sont implantées le long de la voie avec la façade de représentation sur celle-ci et un linéaire sur rue important, environ 5 travées, avec parfois une symétrie centrale et celles implantées en partie en retrait en U, formant cour, l'alignement sur rue est marqué par un mur de clôture.



Grande Rue

Maison de négociant, avec cave de présentation, cœur économique de la cité

La Place de la Liberté est marquée par ses arcades sous lesquelles se sont implantés des espaces de commerces, laissant les étages pour le logement. Espace de représentation, les maisons y sont en pierre de taille, ordonnancées, avec généralement des décors de bandeaux et de corniches. Les grands négociants en vins y ont également leur espace de vente, marqué par des ouvertures de caves ajourées qui prennent sur le rez-de-chaussée.



Grande Rue

Maisons de ville

Implantées à l'alignement sur la rue, elles sont généralement vouées dès le départ à un usage collectif. Qu'il s'agisse de commerces en rdc et habitat dans les étages, ou de relais de poste avec ouverture charretière. Les maçonneries sont traitées en pierre de taille avec décors sur la place principale et les grands axes, et en moellon enduit de façade plus sobre sur les axes plus secondaires. Les encadrements sont moulurés et traités en pierre.



Rue de Bourgogne

Maisons de faubourg

Implantés à l'alignement sur la rue, ces bâtiments de 2 travées maximum sont situés sur des extensions à vocation commerciale du centre historique. Toutefois, aujourd'hui le manque de dynamisme des commerces de ces secteurs et la modestie des constructions entraînent une forte vacance et des problématiques sanitaires d'entretien.

Le gabarit général est relativement bas à R+1, et paraît d'une échelle modeste en raison de la largeur des voies. Il convient toutefois de noter que ces faubourgs sont le lieu de passage historique de la célébration du Biou et portent donc un enjeu majeur.



Rue de Courcelles



Grande Rue

Maison de vigneron modeste

Implantés à l'alignement sur la rue, ces bâtiments ont des caractéristiques de fonctionnement plus marquées : association porte/fenêtre.

avec des caractéristiques de fonctionnement marquées comme l'association porte/fenêtre. Cet habitat d'échelle modeste de 2 travées maximum est d'autant plus sensible à la disparition de ces éléments identitaires : fermeture des cave, modification des tailles des ouvertures, disparition des menuiseries bois et des contrevents. Il est pourtant directement lié à l'histoire économique du territoire....



Rue de Pointelin



Rue de Pointelin

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE NEGOCIANT ET DE COMMERCANT - N

Des façades en pierre de taille, généralement sobres mais ordonnancées

Des persiennes aux étages d'habitation

Des matériaux de façades différents animant ainsi l'ensemble du linéaire

- Pierre brune
- Pierre calcaire
- Pierre bleue du Jura
- Quelques parties enduits



L'espace de commerces étant lisibles depuis l'espace piéton des arcades, les façades, dans certains cas, restent dégagées de marques commerciales et d'enseignes



Des arcades profondes permettant la circulation des piétons à couvert et positionnant le commerce en retrait de la circulation automobile de la rue

Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade.
- Conserver la profondeur des arcades et les laisser ouvertes
- Maintenir les persiennes et éviter les volets roulants
- Interdire les enseignes trop agressives en terme de couleur et/ou de mise en œuvre.



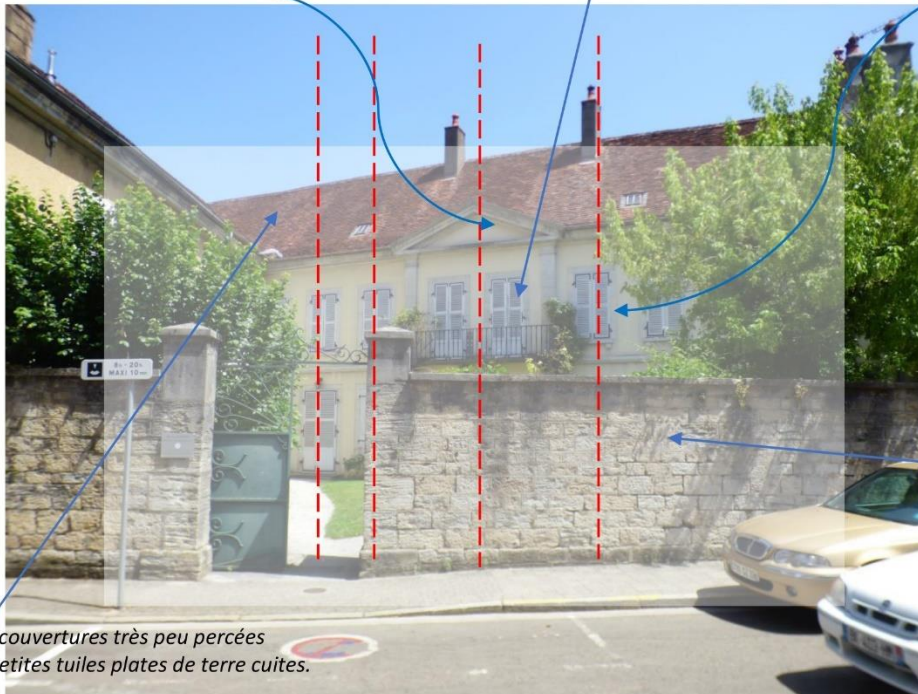
Les grands négociants en vins ont leur espace de vente, marqué par des ouvertures de caves ajourées qui prennent sur le rez-de-chaussée.

LES COMPOSANTES DE L'HOTEL PARTICULIER, DEMEURES ET LEURS ANNEXES - H

*Une monumentalisation de l'axe d'entrée :
fronton, porte très travaillée... et des décors plus
ou moins riche en façade (les plus décorées sont
généralement plus récentes)*

*Des menuiseries originellement en bois
avec des persiennes (ou demi-persiennes)*

*Des façades ordonnancées le plus souvent en moellons enduits
mais avec quelques éléments en pierre de taille*



*Des couvertures très peu percées
en petites tuiles plates de terre cuites.*



*Quelques tourelles d'escaliers hors œuvre
Pour les ensembles les plus anciens*

*Des propriétés closes de murs avec de
vastes portails d'accès à la cour intérieure
pavée ou traitée en jardin avec parfois
entrée piétonne et une entrée charretière
dissociées*

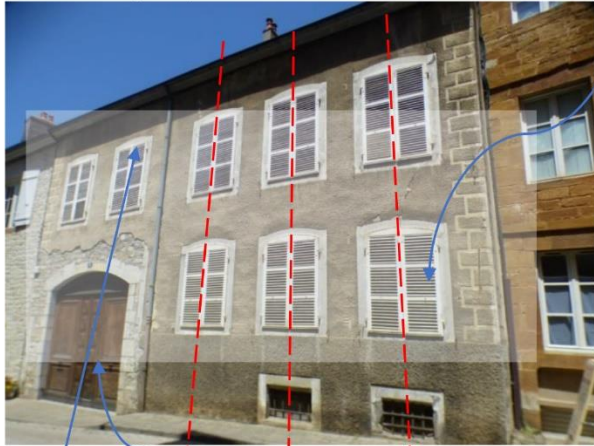


Préservation des grands invariants :

- Préserver une intégrité de la couverture en limitant les percements.
- Conserver le rythme des percements de la façade.
- Conserver la spécificité des décors propre à chaque monument.
- Préserver les menuiseries bois et leur mise en peinture.
- Maintenir les persiennes et éviter les volets roulants.
- Préserver les clôtures, portes et portails et leurs mises en œuvre.
- Préserver la perméabilité des jardins et cours.

LES COMPOSANTES DE L'IMMEUBLE DE VILLE - V

Des façades généralement sobres mais ordonnancées principalement en moellons enduits



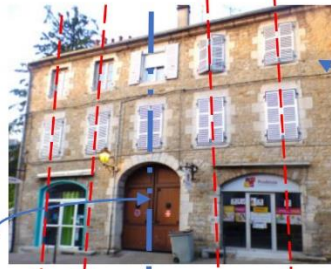
Des soupiraux de cave plus ou moins travaillés

Des portes charretières signalant une cours ou un jardin sur l'arrière

Des décors de baies généralement en arc surbaissé de type classique



Des persiennes aux niveaux dédiés à l'habitation



Un rez-de-chaussée parfois dédié à un usage commercial mais indépendant du fonctionnement du bâtiment

Parfois une porte charretière avec intégration de porte piétonne.



Des programmes plus ou moins importants



*Une porte d'accès spécifique aux étages hors du commerce
La devanture commerciale respecte les descentes de charges*

Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade
- Conserver la spécificité des décors de baies propre à chaque bâtiment.
- Préserver les menuiseries bois, dont portails charretiers et la mise en peinture des persiennes et fenêtres et interdire les volets roulants.
- Maintenir et entretenir les enduits de façade à la chaux et interdire les enduit ciment.
- Préserver la perméabilité des soupiraux de cave et leur mise en œuvre.
- Interdire les enseignes et devantures commerciales trop agressives en terme de couleur et/ou de mise en œuvre et tout éventrement d'un rez-de-chaussée : maintien des descentes de charges et de leur lecture en façade

LES COMPOSANTES DE L'IMMEUBLE DE RAPPORT - R

Des façades ordonnancées en pierre de taille avec décors : corniche moulurée (ou à modillons), bandeaux et encadrements de baies



La composition avec symétrie centrale et balcon



Les portes charretières



Toitures à la Mansart avec brisis en tuiles, le terrasson étant traité en tuiles ou en zinc.

La hiérarchie des baies qui est une spécificité de ces immeubles divisés en plusieurs logements avec au départ une division sociale verticale

Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade et toute composition de symétrie. Maintenir la hiérarchie des tailles de percement ainsi que les ferronneries.
- Conserver les décors de la façade.
- Préserver les menuiseries bois, dont portails charretiers et la mise en peinture des persiennes et fenêtres.
- Maintenir les volets pleins et persiennes en bois et interdire les volets roulants.

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE BOURG/FAUBOURG - B

Des façades sobres en moellons enduits ou en moellons à joints beurrés partiellement couvrants

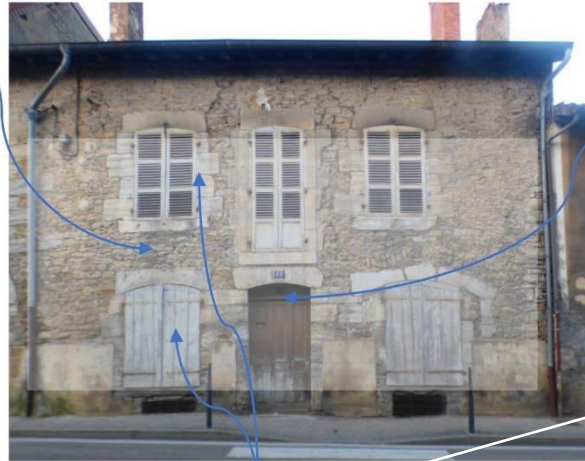


*Anciens commerces vacants et pour certains transformés en habitation
Ici deux unités d'habitation desservies par une entrée commune*

Mis à part quelques exceptions à 3 travées ou deux unités jumelées, la maison de bourg/faubourg présente 2 travées et deux niveaux de hauteur équivalentes.

Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade
- Préserver la spécificité volets pleins/persiennes lorsqu'elle existe et interdire les volets roulants.
- Préserver les menuiseries bois et les maintenir (ou les mettre) en peinture.
- Maintenir et entretenir les façades traitées à la chaux en enduit plein ou à joints beurrés et interdire les enduit ciment.
- Préserver, dans toute transformation de devanture commerciale en espace habitable, une qualité d'intervention et le respect d'un équilibre de traitement et de percement sur l'ensemble de la façade.



Volets pleins lorsque le rez-de-chaussée est voué à l'habitation, et persiennes aux étages

Porte d'entrée en bois avec imposte ou pleine



Ouverture en rez-de-chaussée sans contrevent, probable volets intérieurs à l'origine

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE BORD DE CUISANCE - My

Des façades sobres en moellons enduits avec parfois des couleurs vives animant la façade sur la Cuisance



Sur la façade sur la rue du Vieux Château : Volets pleins au rez-de-chaussée et persiennes aux étages

Porte d'entrée en bois avec imposte ou pleine



Surplombs sur la Cuisance abritant les accès à l'eau et lavoirs privés
Hauteur de la façade sur Cuisance entre R+1 et R+3



Préservation des grands invariants :

- Conserver les gabarits
- Conserver le rythme des percements de la façade sur la rue du Vieux Château et sur la Cuisance
- Préserver la spécificité volets pleins/persiennes lorsqu'elle existe et interdire les volets roulants.
- Préserver les menuiseries bois et les maintenir (ou les mettre) en peinture.
- Maintenir et entretenir les façades traitées à la chaux en enduit plein ou à joints beurrés et interdire les enduit ciment.
- Maintenir les couleurs vives existantes sur les enduits de façade sur la Cuisance
- Maintenir les anciens lavoir et accès à l'eau existants sous les surplombs des façades sur la Cuisance

partie du bâtiment se référant à la typologie maison de bourg sur la rue du Vieux Château : R+1

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE VIGNERON - Vi

Des façades sobres en pierre de taille, en moellons enduits ou en moellons à joints beurrés partiellement couvrants



Les escalier d'accès en pierre



Association porte/fenêtre avec un montant commun

Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade et leur proportion.
- Préserver les contrevents battants en bois : volets pleins ou persiennes et interdire les volets roulants.
- Préserver les menuiseries bois et les maintenir (ou les mettre) en peinture.
- Maintenir et entretenir les façades en pierre et celles traitées à la chaux en enduit plein ou à joints beurrés et interdire les enduit ciment et la peinture sur la pierre de taille.
- Préserver les ouvertures de caves en bois et leurs ouvertures et les protections métalliques des escaliers de caves.
- Préserver les escaliers d'accès à l'habitation en pierre et, dans le cas de rampes, mettre en œuvre des éléments très légers en ferronnerie.
- Interdire l'occultation des caves par de la maçonnerie.

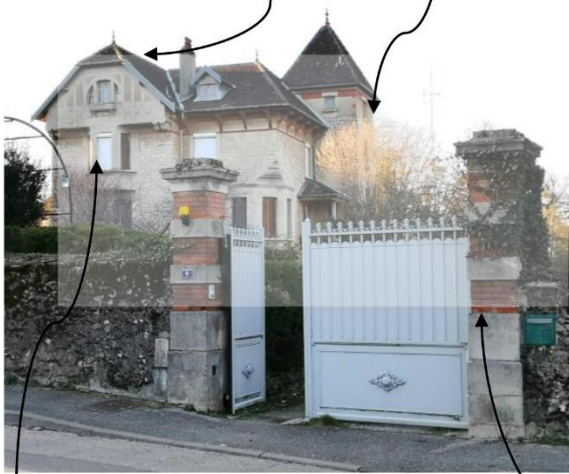
Contrevents battants en bois : volets pleins ou persiennes



Ouvertures de caves et protection métallique de descente de cave d'emprise plus ou moins importante

LES COMPOSANTES DE LA VILLA - UI

Des décrochements de toitures avec parfois l'usage de tourelles et des décors comme les épis de faîtage et les lambrequins



Des façades agrémentés d'éléments de décors comme les bow-window, les faux pans de bois en ciment peint

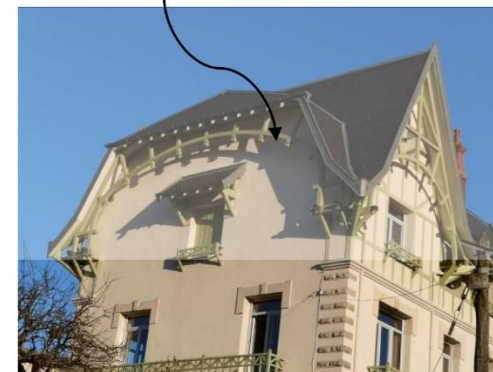
Des portails et des jardins clos de murs

Eléments décoratifs en bois peints des débords de toit

Il n'existe aucune symétrie dans la façade ou le volume

Préservation des grands invariants :

- Conserver les compositions de façades, volumétries et jeux de toitures.
- Conserver les éléments décoratifs en bois peints des débords de toiture, ainsi que les des jeux de couleurs mettant en valeur le style de la villa.
- Préserver les menuiseries bois encore existantes et la mise en peinture des persiennes et fenêtres et interdire les volets roulants.
- Maintenir et entretenir les matériaux de façade.
- Préserver les portails ouvragés et les clôtures en pierre ou en moellon enduit, surmontées ou non de grilles.



LES COMPOSANTES DES MOULINS ET LEURS ROUES - HY



*Les canaux liés au fonctionnement hydraulique :
ici visualisation du canal d'aménée*



Les roues encore en place en bois ou en métal



La bourre est « la partie grossière de la soie, de la laine ou constituée de poil provenant des peaux tannées



Préservation des grands invariants :

- Maintenir et restaurer les canaux maçonnés : aménée et décharge
- Conserver les roues en place et leurs spécificités : roue en bois, roues métalliques.
- Maintenir les seuils et chutes d'eau.
- Maintenir les vannes.
- Maintenir et entretenir la spécificité de chaque façade de moulin: traitées à la chaux en enduit plein ou à joints beurrés et interdire les enduit ciment.



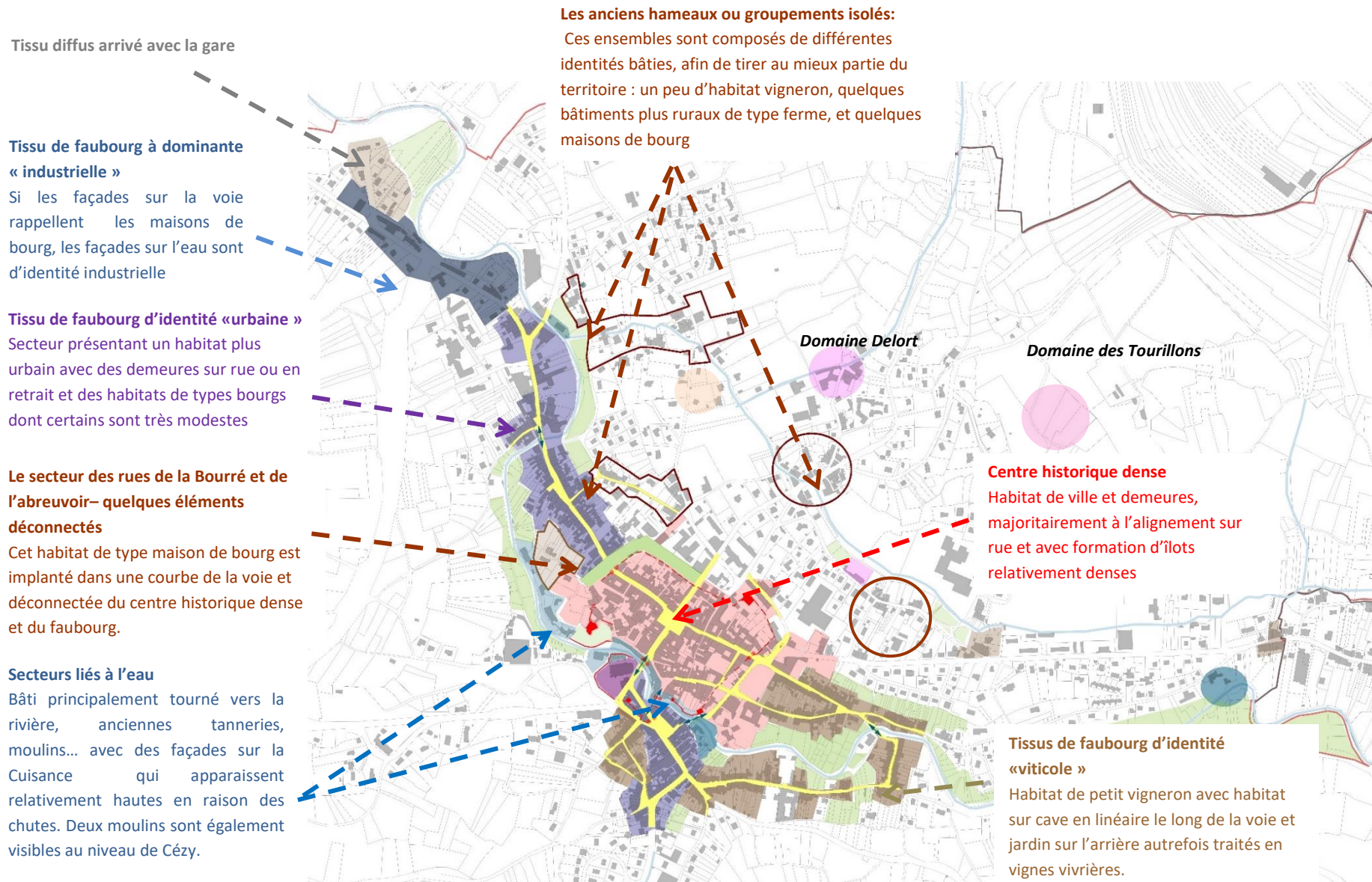
Les chutes d'eau associées au fonctionnement hydraulique



L'ancien abattoir

4. Ressources naturelles et modes constructifs locaux

a) Implantation des bâtiments et fonctionnement énergétiques des tissus :



SECTEURS	IMPLANTATION	GABARIT/HAUTEUR
Vieille ville – Saint Just	A l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens	Grande rue : moyenne à R+2 et généralement 2 travées. Angle avec rue ND : 3 maisons hors gabarit (bas) – secteur de projet en cours de réflexion
Faubourg : Sous-secteur viticole	A l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens	Moyenne à R+1+C sur cave, le rdc étant généralement accessible par un escalier Rue des Orfèvres, R+1+C sur cave : quelques escaliers droits perpendiculaires à la façade côté impairs (n°5 et n°7 par exemple)
Faubourg : Sous-secteur urbain	A l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens Sauf en cas de villa avec jardin de qualité et grille	Après la villa au n° 8 rue de Courcelles : volumétrie passant de R+2 à R+1 (+c), A maintenir dans toute intervention Moyennes dans le secteur de la place Faramand : partie de la place côté Cuisance : R+1+C, côté sud et le long de la rue de Faramand : hauteur plus importante R+2
Tour de ville	En grande majorité à l'alignement sur rue, même si certains bâtiments peuvent être implantés en retrait notamment autour de l'ancienne gendarmerie, ce secteur fera l'objet d'un secteur de projet (en cours)	R+2 (reprendre ce volume pour l'angle grande rue et Promenade des Tiercelines).

SECTEURS	IMPLANTATION	GABARIT/HAUTEUR
Tissu XX°	Généralement en retrait par rapport à la voie, parfois sur terrassement	R+1 à R+2 Différence entre les villas avec tourelles, avant corps, clochetons et les pavillons simples
Hameaux et écarts	Dans les parties les plus denses, l'implantation se fait à l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens. On rencontre également des domaines où le bâtiment est en retrait ou perpendiculaire à la voie au sein d'un parc ou d'un grand jardin, avec un alignement marqué par un haut mur de clôture. Enfin, on trouve au nord (route de Villette) un hameau composé de fermes avec cour ouverte.	Secteurs denses : moyenne à R+1+C ou R+2, parfois sur cave, le rdc étant généralement accessible par un escalier
Ruban de la Cuisance	Implantation des bâtiments le long de la voie avec façades donnant sur la Cuisance (anciennes tanneries ou lavoirs) Espace de jardins de fond de vallée Moulins implantés parallèlement à la rivière Quelques bâtiments industriels à proximité de la rivière, avec système de canaux	
Ecrin paysager	Eléments épars, parfois implantés sur les hauts de pente que les arbres dissimulent en partie.	

Ce mode d'implantation a des conséquences sur le comportement thermique des bâtiments traditionnels :

- La mitoyenneté des constructions permet de réduire les surfaces déperditives des logements.



Rue de Faramand



Rue de la Bourré

- L'implantation dans le terrain, notamment des hameaux et écarts, qui tient compte des vents et intempéries dans l'orientation des pièces de vie, ainsi que la densité des constructions le long de la voie permet de libérer, dans les faubourgs et hameaux, les espaces de production et de culture.



Vue sur les vignes et les bâtiments le long de la rue Changin depuis le chemin le long du n°24 rue du Petit Changin



Vue sur la demeure Delort

- Les espaces végétalisés sur les arrières ou en profondeur d'îlots, quand ils existent, permettent un rafraîchissement naturel des logements (à l'inverse un revêtement minéral nuit au confort d'été du bâtiment).



Angle rue de Bourgogne/rue Bousson de Mairet

- Les bords de Cuisance, sont occupés de jardins potagers et d'agrément qui permettent de tirer parti de la fertilité des terres tout en libérant au maximum un espace d'épandage des crues en amont des ponts et seuils des moulins du centre historique.



Jardins vivriers en bord de la Cuisance – Photo Atelier Atlante

b) Les modes constructifs locaux

Sont listés ci-dessous quelques éléments de constat permettant de comprendre la situation de Poligny sur la question « climat-énergie », et de définir les applications et la traduction réglementaire dans le cadre du PVAP :

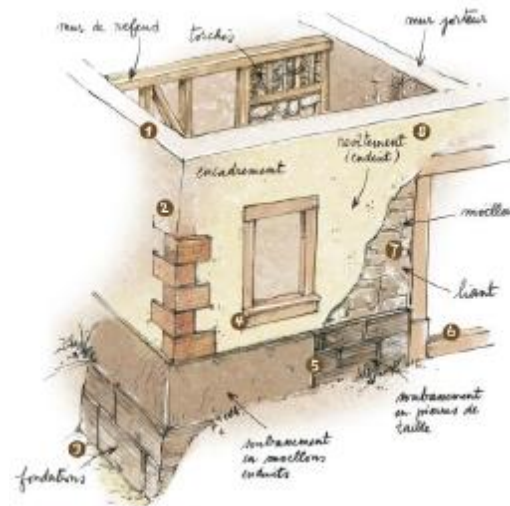
- Une topographie marquée avec des implications localement pour l'accès au soleil, l'exposition au vent (orientation, force...)

Enjeux en lien avec le PVAP :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments (isolation, production d'énergie renouvelable...) dans le respect des enjeux patrimoniaux et paysagers locaux, ceci à différentes échelles (bâtiment, paysage urbain).

Mise en œuvre traditionnelle et matériaux de construction du bâti ancien en Bourgogne Franche-Comté

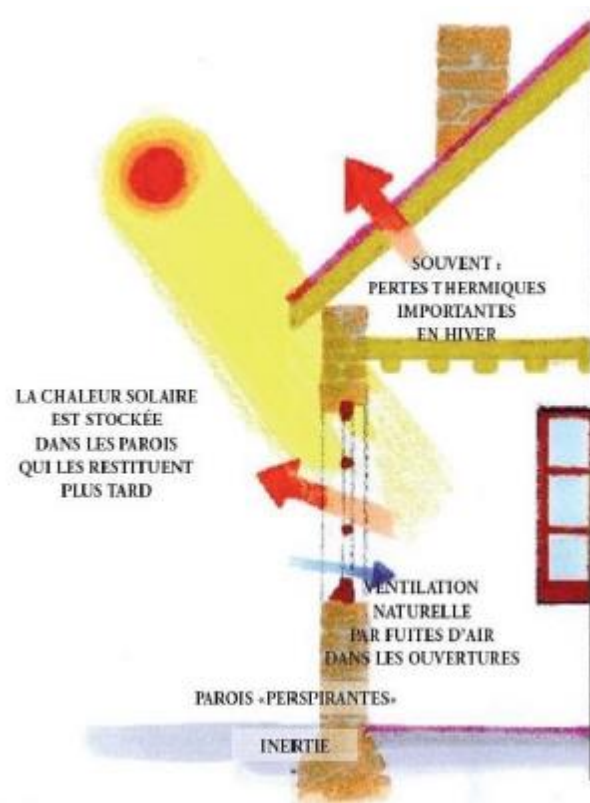
La mise en œuvre et les modes de construire traditionnels que l'on rencontre sur le territoire de Poligny utilisent des matériaux locaux comme nous l'avons vu dans la partie sur la géologie. L'utilisation de la pierre de taille parfois bleutée, des moellons de pierre et du bois avec remplissage torchis (pans de bois) prenait déjà en compte la maîtrise des coûts de production et de transport. On trouve d'ailleurs des marques de réemploi sur plusieurs maisons du centre-ville. De même, les bâtiments traditionnels comportent des maçonneries dont l'épaisseur et l'inertie permettent un ajustement des températures par rapport à l'extérieur et minimisait le besoin de chauffage. Enfin, les huisseries anciennes en bois sont relativement perméables et permettent une ventilation naturelle, comme l'usage des contrevents permet une bonne isolation contre le froid et le rayonnement solaire.



Bâti ancien / CAUE Bourgogne Franche-Comté

Un second élément ayant un impact sur le confort énergétique est le mode d'implantation par rapport au terrain, au soleil ou aux vents dominants et le principe de mitoyenneté que l'on retrouve sur le centre ancien et dans certains écarts. Il est évident que la densité et le regroupement des constructions sont issus notamment de la contrainte que représentent la topographie, la présence des rivières et cours d'eau, mais qui permet aujourd'hui de limiter les surfaces

déperditives. Ce n'est d'ailleurs pas sur ces bâtiments que les interventions visant une meilleure maîtrise énergétique sont les plus nombreuses, les demandes concernent surtout les éléments isolés comme les éléments pavillonnaires.



Source : Athéba bâti ancien 2007

Le bâti ancien est caractérisé par des procédés et matériaux de construction spécifiques qui possèdent des qualités intrinsèques (inertie, hygro régulation, durabilité).

Dans le cœur de ville et les faubourgs les bâtiments sont mitoyens donc cela réduit les déperditions du bâti (hors vacance) et ils sont moins soumis aux intempéries du fait de la densité de construction.

Dans le cœur de ville les habitations présentent souvent une plus grande hauteur sous plafond ce qui apporte plus de confort en été aux occupants.

Le système de chauffage dans l'ancien est souvent individuel et donc plus facile à rénover.

Fonctionnement énergétique du bâti ancien

L'épaisseur des murs du bâti traditionnel sur certains éléments du centre ancien peut aller de 50 cm jusqu'à plus de 80 cm ce qui permet une forte inertie et un fonctionnement efficace de régulation de la température intérieure.

Ne pas prendre en compte cette donnée lors d'une recherche de maîtrise énergétique sur un bâtiment traditionnel est une erreur souvent répandue, qui entraîne des surcoûts et à terme parfois une dégradation irréversible des maçonneries.

Les bâtiments anciens étaient souvent isolés par le plancher et le comble (les combles sont généralement habités aujourd'hui).

L'implantation en double mitoyenneté offre d'emblée une moindre déperdition par les pignons.

Rappel :

Les déperditions énergétiques les plus importantes se font par la toiture et le sol : en moyenne, 30% des déperditions se font par les planchers hauts et les combles, 13% par les murs, 15% par le sol, et seulement 12% par les fenêtres.

Les espaces de combles généralement éclairés uniquement en façade sur rue, maintenaient, au-dessus des espaces de vie, une zone tampon permettant de les isoler du froid provenant des combles. Les ouvertures qui étaient pratiquées en couverture pour apporter une légère lumière complémentaire en cas de bâti non traversant ne dépassaient pas la tabatière traditionnelle, et étaient d'un nombre très limité. Les lucarnes étaient également en nombre restreint.

Même remarque sur les espaces tampons que constituent **les caves** : il faut conserver les caves ventilées comme cela se faisait de manière traditionnelle, et ne pas combler les soupiraux.

Une cave dont le soupirail est condamné devient un espace humide insalubre et dont l'effet risque de remonter le long du bâtiment.



L'isolation par l'extérieur du bâti ancien est souvent très néfaste pour les qualités architecturales et esthétiques : modification de la profondeur des ouvertures de la façade et disparition des décors.

Il est important de ne pas sur-isoler le bâti : d'une part, une bonne hygiène impose **une bonne ventilation** des habitations ; d'autre part, il faut respecter les caractéristiques des matériaux utilisés dans le bâti ancien (pans de bois, pierre), qui sont en principe perméables à l'eau et doivent respirer, **sous peine de s'humidifier et de pourrir**.

Ce mode d'isolation sera possible si la modénature de façade ne présente pas d'intérêt patrimonial.

Problèmes éventuels de l'isolation extérieure :

- Le débordement de la couverture, la diminution de l'ensoleillement.
- La modification de la profondeur des ouvertures qui peut dénaturer les façades.
- Des raccords parfois difficiles avec les bâtiments voisins.

Intervention sur les vitrages

Les verres épais :

Le maintien des menuiseries anciennes, rénovées et restaurées (correction de l'étanchéité à l'air et à l'eau), peut être l'occasion de remplacer les vitrages anciens, dont l'épaisseur entre 1 et 3 mm ne permet pas d'apporter de correction thermique.

Plusieurs fabricants ont développé des verres plus épais. Il arrive également sur le marché des systèmes de double-vitrage très fins avec une lame de polymère entre les deux verres. Il convient de voir la pérennité de ce type de mise en œuvre et son comportement après une exposition prolongée au soleil.

Il s'agit donc d'une amélioration thermique et non d'une véritable isolation, cela peut également permettre de limiter la nuisance sonore, notamment sur les rues passantes et la proximité des infrastructures comme les différents ponts qui surplombent souvent des habitations.

Les doubles fenêtres :

Dans le cas où il est techniquement et architecturalement possible d'intégrer une double fenêtre, celle-ci permet à la fois le maintien d'une fenêtre ancienne et l'apport d'une véritable isolation thermique :

- soit par la mise en place d'une seconde fenêtre à simple vitrage,
- soit par la mise en place d'une fenêtre à double vitrage mince.

Leur mise en œuvre oblige à vérifier que les dispositifs d'ouverture soient maintenus, afin que la seconde fenêtre puisse correctement s'ouvrir et que les volets extérieurs puissent être manœuvrés. Les double-fenêtres doivent être intégrées en intérieur à l'arrière de la fenêtre.

Les volets (intérieurs et extérieurs) et persiennes :

Il est également possible d'installer des volets intérieurs, comme il en existe sur certains bâtiments de type hôtels particuliers ou demeures, ou simplement des rideaux épais, qui auront un pouvoir isolant intéressant.

Les contrevents et persiennes sont à maintenir : en plus d'une animation esthétique de la façade, ils permettent de réduire les déperditions de chaleur en particulier la nuit, et sont également efficace pour lutter contre la hausse des températures en été.



Rue de Bourgogne



Rue de la Tour

5. Patrimoine et énergie renouvelable

La production d'énergie d'origine renouvelable au sein de la Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur de Jura est essentiellement axée autour de la valorisation du bois énergie, notamment via les chaufferies.

Eolien

Avec une vitesse de vent moyenne annuelle comprise entre globalement 4,75 m/s et 6,25 m/s à 100 m au-dessus du sol le secteur de la Communauté de communes bénéficie d'une puissance éolienne exploitable intéressante.

A noter que le potentiel pour le petit éolien n'apparaît pas avéré.

Le Schéma Régional Éolien (SRE) identifie, sur la base de multiples critères, des zones d'exclusion non favorables au développement de projets de parc éolien. Au sein de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, certaines communes sont concernées, en partie ou en totalité, par ces zones d'exclusion. Une partie du territoire reste comme non défavorable à ce type d'installation.

Un document de septembre 2012 extrait du schéma régional éolien, identifie la commune de Poligny comme « commune favorable avec secteur(s) d'exclusion au stade du SRE ».

Biomasse

Au sein de la Communauté de Communes, le gisement bois énergie est **un atout majeur pour la production endogène d'énergies renouvelables.**

En effet, la forêt y recouvre environ 26 600 ha, soit près de 44% de la superficie communautaire. La quasi-totalité des communes compte une ou plusieurs forêts communales, relevant du régime forestier pour une superficie totale de près de 19 500ha. 6 forêts domaniales sont également à noter pour une superficie totale de 5 000 ha. De plus, l'utilisation du bois pour le chauffage individuel est largement développée et l'affouage est une tradition fortement ancrée dans l'économie régionale.

Energie solaire

L'ensoleillement du Jura est suffisant pour une production photovoltaïque. L'ensoleillement est d'environ 1 900 heures par an, ensoleillement qui peut être variable selon la saison. La zone est donc propice à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques.

Hydro-électricité

A l'échelle régionale, il existe à l'heure actuelle des projets d'amélioration sur des sites existants, en grande majorité. Le potentiel de développement supplémentaire de l'hydroélectricité est resté cependant limité dans la région.

LIVRET II - UN OUTIL ADAPTE AUX ENJEUX

I- Stratégie patrimoniale

1. Objectif et philosophie

Il a été choisi de maintenir le périmètre mais d'en ajuster les parties réglementaires et les secteurs, qui entraînaient, par leurs imprécisions et leurs lacunes, des difficultés dans l'application et pour accompagner le pétitionnaire et améliorer le confort des logements.

Cette démarche de révision a été l'occasion pour la collectivité de se reposer la question de la préservation de son patrimoine, notamment au regard des interventions parfois très pénalisantes, à la fois pour le bâti, mais également pour l'espace urbain. Ces difficultés ont mis en lumière la nécessité de pédagogie et d'explication auprès du public.

Cela a également été l'occasion d'accompagner les projets en cours, et de mettre en place, malgré la période du COVID, des panneaux d'exposition et l'utilisation du site internet de la Communauté de Communes comme support d'échange.

a) Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Mené en parallèle de l'élaboration du PLUi, cela permet une meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux et une articulation plus étroite des projets intercommunaux avec ces enjeux patrimoniaux ;

Les objectifs de la révision :

la « réactivation » des périmètres de protection des monuments historiques au-delà des périmètres des SPR par la loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, notamment sur Arbois et la redéfinition de ces périmètres par l'UDAP dans le cadre d'une démarche de PDA.

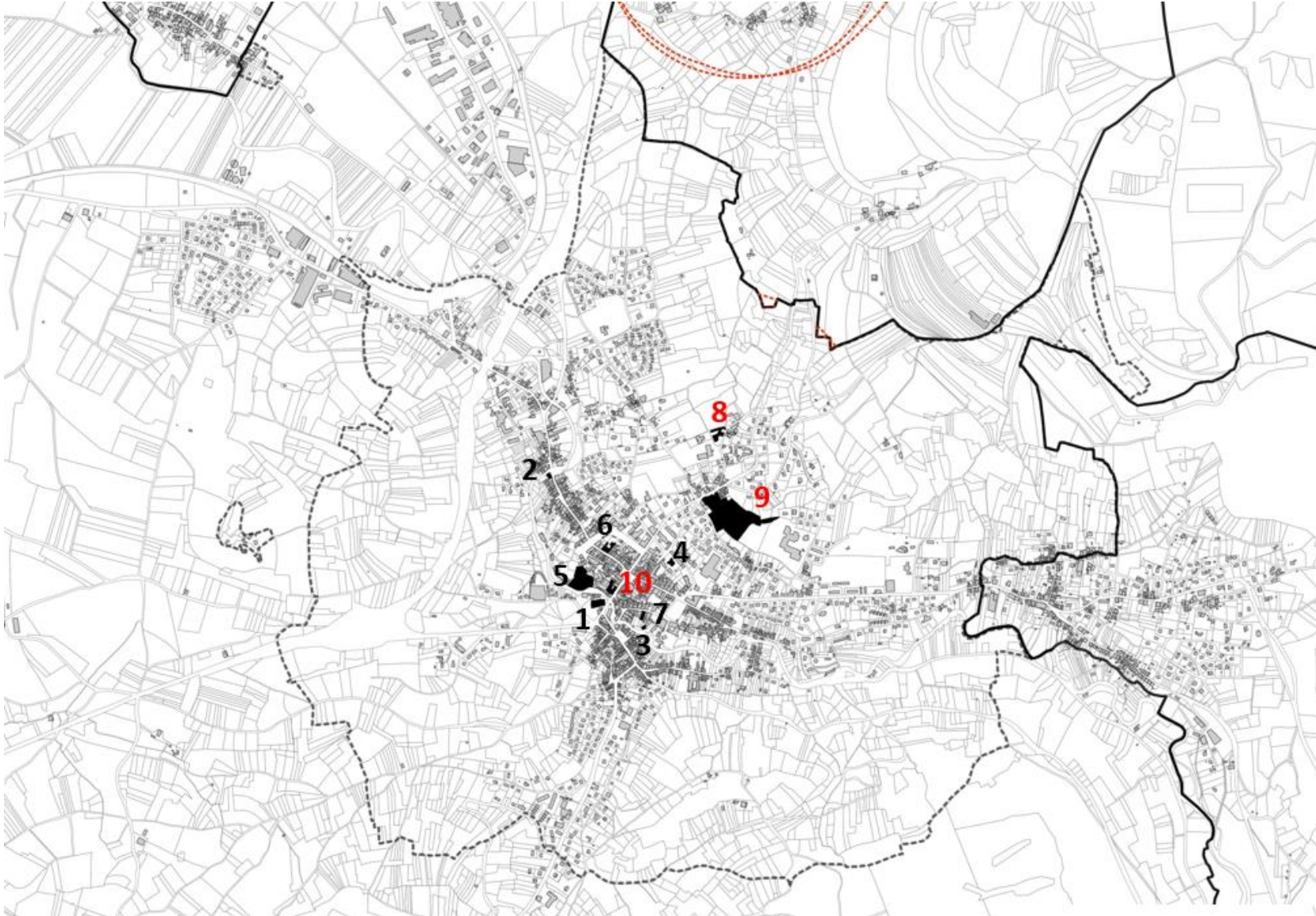
Le PVAP a pour objet la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. Elle est en revanche **sans incidence sur le régime de protection des immeubles classés et inscrits** au titre des monuments historiques situés dans son périmètre :

15 Monuments Historiques : 3 classés et 8 inscrits :

- Eglise Saint-Just (classée le 10.09.1913)
- Maison du père de Pasteur (classée le 18.02.1937)
- Ancien couvent des Ursulines, actuel Hôtel de Ville, l'ancienne église en totalité, les façades et toitures du corps de bâtiment sur rue (classée le 10.05.1995)
- Tour Gloriette, en totalité (Inscrit à l'inventaire le 28.06.1927)
- Château Pécauld et tour Velfaux et plusieurs éléments intérieurs (Inscrit à l'inventaire le 22.11.1988)
- Château Bontemps sols et sous-sols des parcelles 607, 610 et 611 avec les vestiges archéologiques qu'ils peuvent renfermer, murs de soutènement de l'immeuble et du jardin, mur de clôture, façades et toitures du corps de logis principal de l'aile Nord et de l'aile Ouest sur rue y compris les galeries sur cour, caves et volumes de soubassement, tour d'escalier avec son escalier, lambris au 1^{er} étage (Inscrit à l'inventaire le 17.04.1989)
- Ancien Hôtel de Broissia, façades et toitures et petit théâtre privé (Inscrit à l'inventaire le 26.09.1969)
- Cave, rue de Bourgogne (Inscrit à l'inventaire le 9.12.1941)
- Demeure dite Delort, corps de logis, en totalité, y compris les décors, façades et toitures des communs, clôtures et portails des cours, cad AR 228 (Inscrit à l'inventaire le 3.07.2006)
- Demeure dite Château ; (château de Verreux) corps de logis avec la tour Est, en totalité, y compris ses décors, bâtiments de remise-écurie et du chenil, en totalité, façades et toiture de la maison du jardinier, cour avec ses clôtures et portails, parc en totalité, Cad AS 158 et 252 (Inscrit à l'inventaire le 31.12.1997)
- Ancien couvent des Ursulines : caves, façades et toitures des bâtiments conventuels, arcade dans la cour, 2 escaliers et 2 pièces avec décor (Inscrit à l'inventaire le 20.04.1993)

Deux monuments situés sur la commune de Montigny-les-Arsures ont leur périmètre qui s'étend sur le territoire d'Arbois, il s'agit de :

- Eglise (inscrite à l'inventaire le 2.03.1981)
- Château : façades et toitures (inscrit à l'inventaire le 23.12.1981)



Cartographie du SPR et des Monuments Historiques, les rayons de 500 m sont tous inclus dans ce dernier. Les numéros en rouge correspondent aux Monuments Historiques inscrits depuis la création de la ZPPAUP (n°8.Demeure Delort (3.07.2006), n°9.Demeure dite château (31.12.1997), n°10.Ancien couvent des Ursulines (10.05.1995/20.04.1993))

Eglise Saint-Just (n°1)



Château Pécaud et Tour Velfaux (n°4)



Tour Gloriette (n°3)



Ancien Hôtel de Broissia (n°6)



Maison Paternelle de Pasteur (n°2)



Demeure dite Château de Verreux (n°9)



Château Bontemps (n°5)



Ancien couvent des Ursulines (n°10)



Demeure Delort



Document partagé entre la commune d'Arbois, la communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura et les services de l'Etat, son élaboration est menée en étroite collaboration avec les collectivités et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura.

L'un des objectifs principaux de l'élaboration du PVAP est d'édicter une « règle du jeu » qui soit claire, connue en amont des différentes demandes d'autorisation effectuées par le pétitionnaire, et adaptée à la réalité des enjeux, notamment paysagers et urbains, et à leur délimitation.

Le PVAP établit donc des règles de protection et de mise en valeur de ces patrimoines, ainsi que des règles relatives à l'insertion des constructions neuves dans ces secteurs sensibles.

Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a un caractère de servitude d'utilité publique et doit prendre en compte les orientations du PADD, mais ses prescriptions réglementaires ne se substituent pas à celle du règlement du PLUi, elles sont complémentaires en encadrant par exemple l'utilisation de matériaux et de mises en œuvre spécifiques, l'encadrement des éléments patrimoniaux dont elle accompagne au mieux l'évolution et les extensions, l'insertion et l'intégration, le maintien de la perméabilité des sols et d'un couvert végétal, etc.

La mise en place du PVAP, suspend l'effet des rayons d'abords sur le territoire couvert par la servitude, mais les effets continuent à s'appliquer à l'extérieur. C'est pourquoi une procédure de périmètres délimités des abords est mise en place parallèlement à l'élaboration du PLUi afin d'adapter les débords des rayons au périmètre SPR.

2. Projet / enjeux/ risques

Le territoire de la communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura comprend une partie importante des **espaces classés en appellation Côtes du Jura** et surtout l'intégralité des terrains de l'appellation « Arbois » dont la production s'exporte dans le monde entier (il s'agit de la **première Appellation d'Origine Contrôlée en France**, en 1936).

Localisée sur le Revermont et principalement autour **d'Arbois**, la production de vin constitué une activité touristique importante à travers les évènements (le Biou, la percée du vin jaune ...) mais aussi et surtout les nombreuses caves ouvertes aux visiteurs sur plusieurs communes de la communauté de communes dont Poligny et **Arbois**.

L'histoire et la richesse patrimoniale **d'Arbois**, Salins-les-Bains et Poligny est également un facteur d'attractivité touristique.

Le Pays du Revermont dont dépend la commune **d'Arbois** est **labellisé Pays d'Art et d'Histoire** depuis le 4 juin 2009. Ce label créé en 1985 par le Ministère de la Culture et de la Communication est décerné aux collectivités œuvrant pour la valorisation, la gestion et la protection de leur patrimoine et de leur architecture.

Il s'agit de mettre en œuvre les objectifs suivants :

- Sensibiliser les habitants et professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale
- Initier le jeune public à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le patrimoine
- Offrir au public touristique des visites.

Arbois, comme Poligny et Salins-les-Bains, fait partie du réseau des **Petites Cités Comtoises de Caractère**. Ce label participe à la reconnaissance et à la valorisation du patrimoine communal. L'association a pour but de préserver, valoriser et promouvoir ce patrimoine qu'elle veut faire vivre.

Une **Opération de Revitalisation du Territoire** est en cours sur les 3 bourg centre **d'Arbois**, de Poligny et de Salins-les-Bains. Les villes **d'Arbois** et Poligny ont également candidaté pour le **programme « Petites villes de demain »**.

Un enjeu porté par la collectivité concerne **la valorisation de la maison Vercel**, point de départ de la procession du Biou.

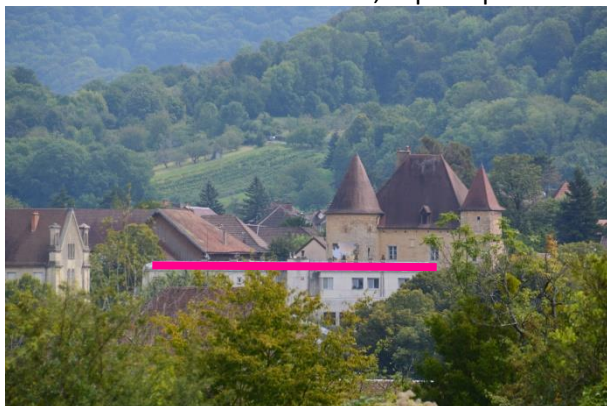
Ces différents outils contribuent à valoriser les espaces identitaires. Le PVAP vient conforter ces études en les inscrivant dans une politique de valorisation, **et notamment la revalorisation des espaces publics qui est un enjeu majeur sur Arbois au regard de certains dysfonctionnements.**



Place John Steinbeck

RISQUES CONCERNANT LA VOLUMETRIE ET L'ASPECT: Les désordres constatés nécessitant un encadrement dans le règlement écrit

1 - La hauteur des constructions, la perception des toitures et le velum bâti



Poste et SDIS fin des années 60



Ecole municipale de musique – bâtiment arrière construit début des années 50



Halle construite fin des années 50 (1956), aujourd'hui halle sportive



Le velum général, à l'échelle du centre et des faubourgs est assez homogène, avec pour points d'appel les clochers et tours des châteaux. Les toits sont à très forte dominante tuile.

Les bâtiments discordants qui émergent sont traités soit en bac acier, soit toit à une pente, avec des pentes et des longueurs en rupture avec le paysage environnant.

2 - Traitement de la façade : problème d'enduit ou absence d'enduit

Les éléments non enduits



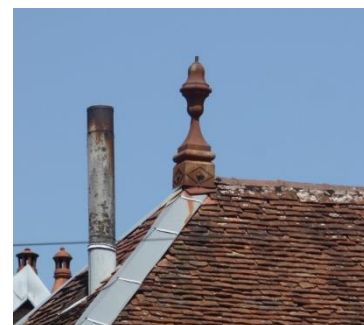
Enduit trop épais



Mauvais état



3 – Mauvaise intégration d'éléments techniques



4 – La disparition des contrevents au profit de volets roulants



Disparition des contrevents qui participent à l'animation de la façade, remplacés par des volets roulants, inadapté au bâti ancien et souvent à la forme de la baie.

5 – Modification inadaptée des menuiseries en rez-de-chaussée



6 – La question de l’aspect des devantures commerciales et des enseignes



La question de la transformation d’anciens commerces en logement



7 – Les dispositifs d’énergie renouvelable



8 – La question du percement des toitures

Le territoire est marqué par de grands linéaires de toitures en tuiles identitaire du territoire, fortement percés et encore bien préservés.



Percements excessif château des Tourillons



Grande Rue / effort de composition avec les ouvertures en façade

RISQUES : Les risques engendrés par l'urbanisation sur le fonctionnement des espaces – la question de l'imperméabilisation en espace inondable

Mise à part le revêtement goudronné de la grande majorité de la voirie, exception de certains espaces de parkings en stabilisé, des revêtements de sols en pavés sont encore partiellement préservés dans les cours et passages sous porche du centre ancien et la majorité des espaces libres privés sont traités en matériaux perméables. Cette perméabilité est renforcée par un nombre important de jardins et parcs et par les vastes espaces perméables des jardins de fond de vallée en bord de Cuisance qui sont importants en termes de gestion des crues dans les secteurs bâtis denses.

Le maintien des mises en œuvre et jardins encore perméables, ainsi que le retour à la perméabilité des espaces publics de stationnement, notamment en bord de promenades de tour de ville, lorsque c'est techniquement possible, est un enjeu environnemental majeur qui sera traduit dans le règlement du PVAP.

Enjeux en lien avec le PVAP :

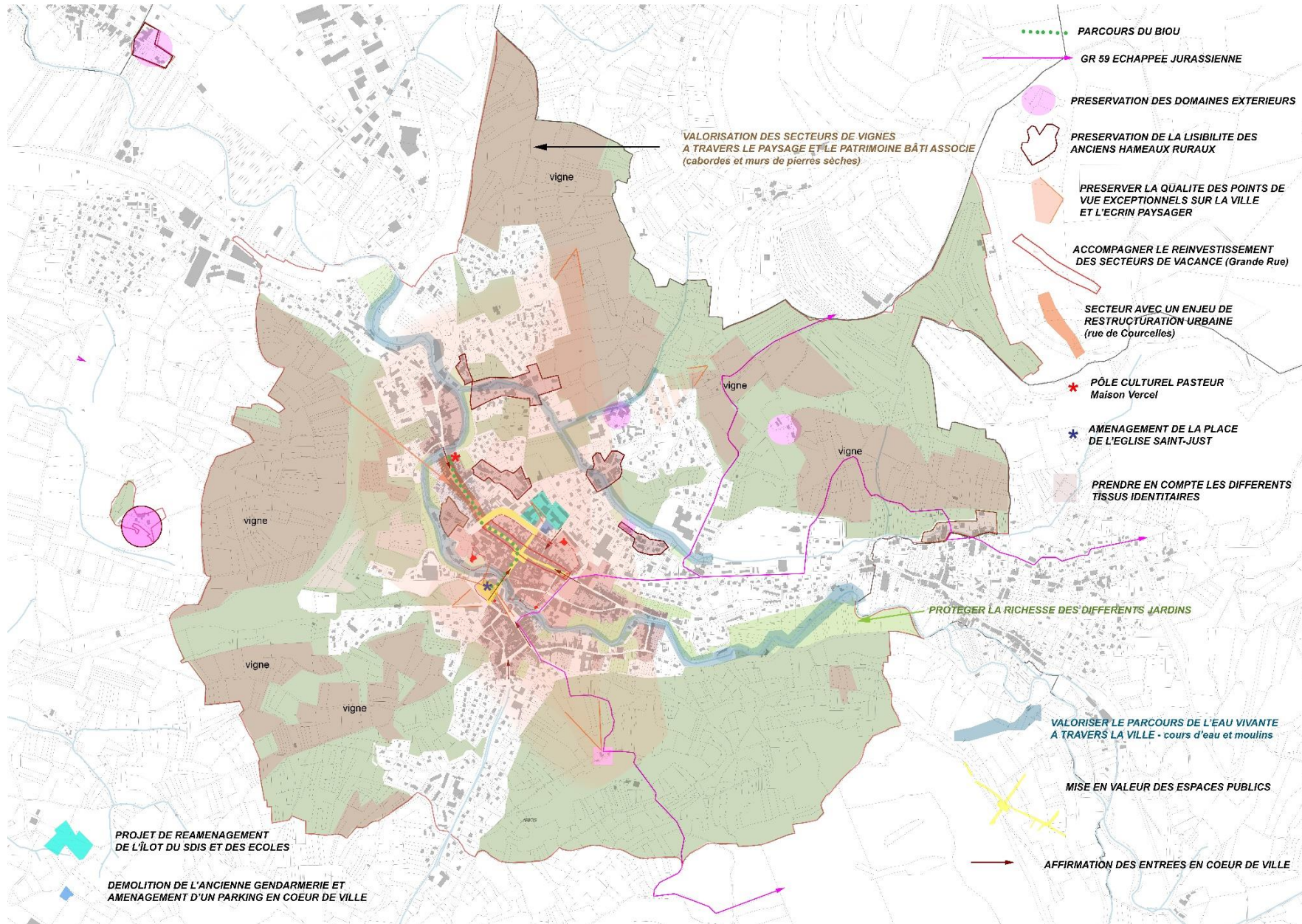
- Veiller à ce que le traitement des espaces publics, voire privés, intègre la nécessité d'une gestion en amont des eaux pluviales, par des dispositifs participant à la qualité paysagère des lieux.
- Participer à la valorisation et à la bonne gestion sur le long terme des éléments de paysage jouant un rôle dans la gestion quantitative et qualitative des eaux de ruissellement (milieux humides, versants boisés...).

3. Des enjeux à partager

Lors de l'élaboration du diagnostic, de nombreux échanges ont eu lieu avec la collectivité, permettant de préciser les points qui apparaissaient essentiels et qui étaient partagés par les membres du groupe de travail, regroupant des élus, les services de la ville, mais également des membres d'association ayant pour objet la connaissance et la valorisation du patrimoine arboisien.

Cette démarche a permis de proposer la liste suivante, regroupant les enjeux partagés.

- La préservation des points de vue exceptionnels sur le paysage et les ensembles bâtis (encadrement des nouvelles implantations et gestion des couvertures, réouverture de point de vue autrefois majeur) et notamment celles qui sont les supports de découvertes du territoire à travers le GR59.
- La vigne à travers ses paysages bâtis et naturels, son patrimoine immatériel et son petit patrimoine (cabordes et murs en pierre sèche).
- L'eau vivante qui traverse la ville et le patrimoine associé (ponts, moulins, fontaines ...).
- La préservation des identités urbaines et architecturales.
- La préservation des domaines extérieurs et de leur espace de perception, aujourd'hui rattrapés par l'urbanisation.
- L'encadrement de l'évolution des constructions en fonction des secteurs.
- La mise valeur des espaces publics et l'affirmation de l'enjeu du cœur de ville.
- La valorisation du tracé du Biou, à travers l'accompagnement des évolutions de bâtis modestes sur la rue de Courcelles et la mise en valeur du site de la maison Vercel, véritable entrée dans le cœur de ville historique.
- L'encadrement des secteurs d'urbanisation « récente » ou future avec une réflexion sur la traduction réglementaire pour accompagner l'évolution du secteur de l'ancienne gendarmerie et celui des écoles.
- Le réinvestissement de l'habitat en cœur de ville.



II- Traduction de la stratégie dans les différents documents

1. Un périmètre et des secteurs

a) Le fonctionnement du document

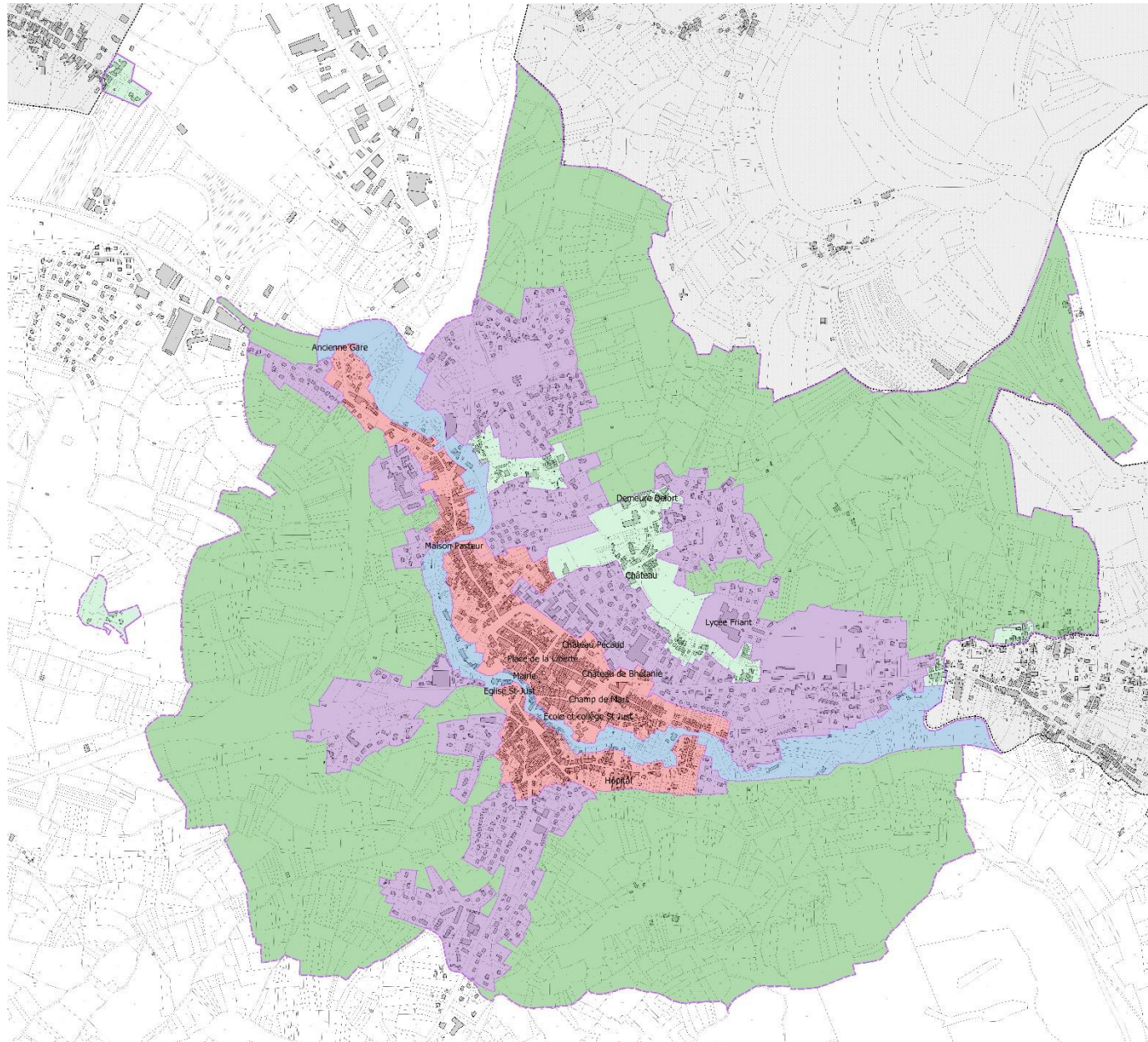
Le diagnostic a permis de repréciser les sensibilités patrimoniales et les enjeux du territoire. Un repérage exhaustif des éléments bâti et non bâti a été effectué, ainsi que les facteurs de dégradations de ces différents éléments et notamment la thématique hydraulique et la préservation des vues et ouvertures de paysage.

A la suite des repérages de terrains, et en collaboration avec la communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura, la commune, l'UDAP et la Commission locale du SPR, et au regard des enjeux de préservation, des modifications ont été apportées dans le découpage en secteurs au sein du périmètre global, ce dernier n'étant pas questionné.

b) Le périmètre

- Le périmètre du SPR a été conservé, seuls les secteurs à l'intérieur du périmètre ont été redéfinis au regard de l'analyse des identités urbaines. Ainsi deux secteurs d'identité bâti : « le cœur de ville élargi » et « les tissus 20^e » et trois secteurs d'identité paysagère « Le ruban de la Cuisance », « Hameaux et écarts » et « l'écrin paysager ».





2. L'utilisation de la légende du règlement graphique

a) Le règlement graphique

Il s'agit d'une légende nationale fixée par l'arrêté ministériel du 10 octobre 2018 contrairement aux légendes des servitudes antérieures comme celle de la ZPPAU, qui restaient libres dans leur choix.

Elle comprend un repérage des monuments historique pour rappel, ceux-ci possédant leur propre législation qui ne relève pas du PVAP.

Elle comporte ensuite un repérage des éléments protégés au titre du PVAP : « Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés, à conserver, à restaurer et à mettre en valeur », cela concerne aussi bien les bâtiments que les espaces libres, notamment paysagers.

La proposition de classement résulte d'un travail scientifique mené en trois temps :

- Un travail historique à partir de l'analyse des documents écrits et iconographiques.
- Un travail de connaissance du patrimoine arboisiens : c'est l'inventaire mené sur l'ensemble du territoire sur la base de l'analyse historique et de développement du territoire et de la diversité des typologies architecturales et paysagères.
- Un travail de sélection puis de hiérarchisation des bâtiments et éléments non bâtis à protéger, en tenant compte des projets de la collectivité pour ajuster au mieux les éléments de légende au double enjeux préservation/mise en valeur.

Afin d'ajuster cette légende à la richesse du territoire arboisien, les immeubles bâtis protégés ont été classés par typologie identitaire, tout comme les espaces paysagers.

Dans le cas des bâtiments classés par typologie : il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment, un bâtiment construit comme demeure peut aujourd'hui ne plus être une habitation, comme les maisons de faubourgs qui ont pu disposer d'un commerce aujourd'hui fermé mais dont on perçoit toujours la devanture.

On s'attache donc à la fonction première de l'édifice qui a déterminé la forme architecturale et non à sa fonction actuelle qui a pris place dans une enveloppe préexistante.

Les éléments extérieurs particuliers correspondent à des identifications ponctuelles comme les fontaines, les ponts, les cabordes par exemple.

Les espaces de paysage reprennent les typologies présentées dans le diagnostic, ils viennent compléter la cartographie réglementaire des espaces non bâtis protégés.

Sont également portés sur le plan, les murs, le rempart, les passages, ainsi que la trame bleue comme élément identitaire et historique et les vues, dont les numéros renvoient à leur description et à leurs enjeux.

I - Limites

-  Limite de commune
-  Limite du site patrimonial remarquable
-  Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable

II - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques

-  Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques


III - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

- H = Hôtel particulier, demeure et leur annexe
- N = Maison de négociant et de commerçant
- R = Immeuble de rapport
- V = Immeuble de ville
- VI = Villa
- B = Maison de bourg ou faubourg
- Vi = Maison de vigneron
- My = Maison de bord de Cuisance
- S = Edifice singulier
- Hy = Moulin et leur roue


-  Mur de soutènement et mur de clôture
-  Rempart
-  Élément extérieur particulier
-  Séquence urbaine

-  Parc et jardin de pleine terre

-  Espace libre à dominante végétale
 - b - boisement
 - v - jardin de vallée
 - t - jardin en terrasse
 - c - vigne et verger

-  Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

-  Arbre remarquable ou autre élément naturel

-  Cours d'eau, réseau hydraulique, étendue aquatique

-  Passage d'eau souterrain

IV - Immeubles non protégés

-  Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

-  Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

V - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

-  Espace vert à créer ou à requalifier

-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier

-  Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur

-  Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer



Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)

UN NOUVEL OUTIL DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE ARBOISIEN - MISE EN PLACE D'UNE TYPOLOGIE BATIE



Les bâtiments protégés

D'échelles multiples, ils sont la mémoire des évolutions du territoire. Une lettre identifiera les différentes typologies (H : Hôtel particulier et demeure, N : maisons de négociants et commerçants, R : immeuble de rapport, V : immeuble de Ville, VI : Villa, B : maison de bourg ou faubourg, Vi : maison de Vigneron, My : maison de bord de Cuisance, SI : édifice Singulier, F : ferme, D : Domaine, Hy : moulin).

Les bâtiments sont classés par typologie, il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment.

La typologie est portée sur un document graphique de la même échelle que le règlement graphique du PVAP, ce document constitue une annexe du rapport de présentation.

Le cas particulier de la maison Vercel : pour laquelle avait été évoqué en début d'étude une réflexion pour la mise en place d'un secteur de projet, celui-ci a été abandonné. Il est choisi d'utiliser la possibilité offerte par la légende de « mise en valeur » des immeubles protégés pour permettre l'évolution du site et sa mise aux normes. Le bâtiment est donc repéré comme immeuble bâti dont seules les façades extérieures sont protégées.

Afin de faciliter la compréhension du document et les différentes typologies bâties mises en place, des fiches par typologie expliquent les composantes architecturales et les grands invariants qui, lorsqu'ils sont abîmés ou démolis, peuvent faire glisser la qualité du bâtiment de manière irréversible.

Dans le cadre de la concertation un panneau mis à disposition du public présente la synthèse des différentes typologies identitaires du territoire d'Arbois à la fois outil de connaissance et de pédagogie.

Utilisation de la légende « Séquences, composition, ordonnance architecturale ou urbaine »

Afin d'encadrer les façades sur les principaux axes historiques pour lesquels la collectivité souhaite une mise en valeur spécifique, il a été décidé d'utiliser la présente légende qui s'applique ainsi sur des linéaires indépendamment de la qualité du bâti (protégé ou non protégé).



Petite Place



Grande Rue

Les espaces publics nécessitant une revalorisation, comme l'a démontré le diagnostic et qui est une volonté portée par la collectivité, sont portés en hachuré et identifie les espaces publics jugé majeurs.



Les ponts sur la Cuisance

Ces franchissements historiques sont protégés et repérés comme éléments extérieurs particuliers



Pont de Courcelles sur la Cuisance

Pont « piétons » des Capucins sur la Cuisance

Les fontaines : des 25 fontaines alimentées par les sources de Mesnay et de Pupillin, au milieu du XIXe siècle, 15 nous sont parvenues.

La proximité avec l'espace rural se traduit par quelques fontaines/abreuvoirs. Une démarche est actuellement en cours pour remettre en eau les fontaines, la dernière en date est celle de la rue de Montfort. Elles sont repérées comme éléments extérieurs particuliers.



Les espaces de paysage reprennent les typologies présentées dans le diagnostic

Utilisation de la légende « Espace à dominante végétale » et de ses déclinaisons .

Un ajustement a été trouvé par rapport à la légende nationale afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des espaces paysagers identitaires, notamment par l'usage de sigles ou lettres pour préciser le caractère de certains éléments.



Utilisation de la légende « Séquences, composition ou ordonnance végétale d'ensemble et arbres remarquables »

Ces éléments structurent visuellement l'espace urbain ou forment un signal dans l'espace de paysage. Ils font partie de la trame paysagère et sont également des supports de biodiversité, comme les ripisylves composées. Il s'agit des plantations d'alignement et d'arbre isolé dont la position est marquante.

Concernant les arbres isolés, on trouve des érables, des platanes, des tilleuls, des cèdres, des hêtres.



Erable, Avenue de la Gare

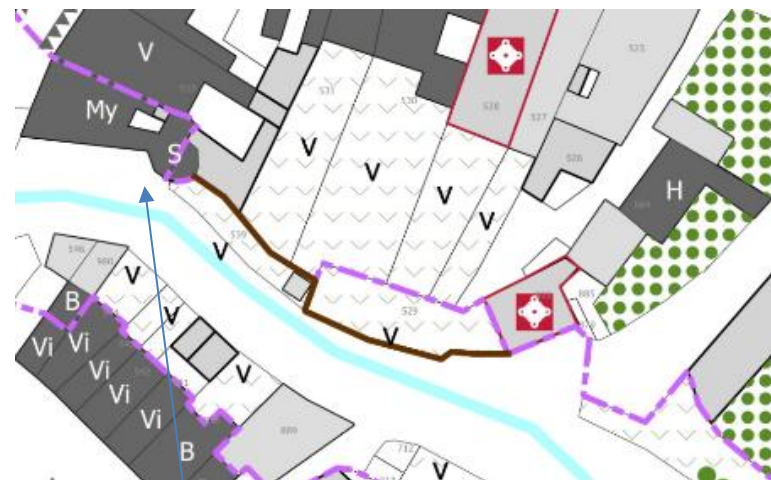


Tilleul, rue des Ecoles

Utilisation de la légende « Espace vert à créer ou à requalifier »

Cette légende est utilisée pour 2 sites, le jardin de la Maison du Père de Pasteur qui fait l'objet d'un projet de restauration et le jardin de la maison Vercel qui doit pouvoir évoluer et être requalifié pour accueillir une partie de jardins et promenade ouverte sur la Cuisance et une partie aire de stationnement paysager.

Proposition d'une traduction spécifique pour les vestiges de rempart, afin de ne pas les apparenter à des murs de clôtures



Tour Chaffin

3. L'organisation du règlement écrit avec une entrée complémentaire par typologie

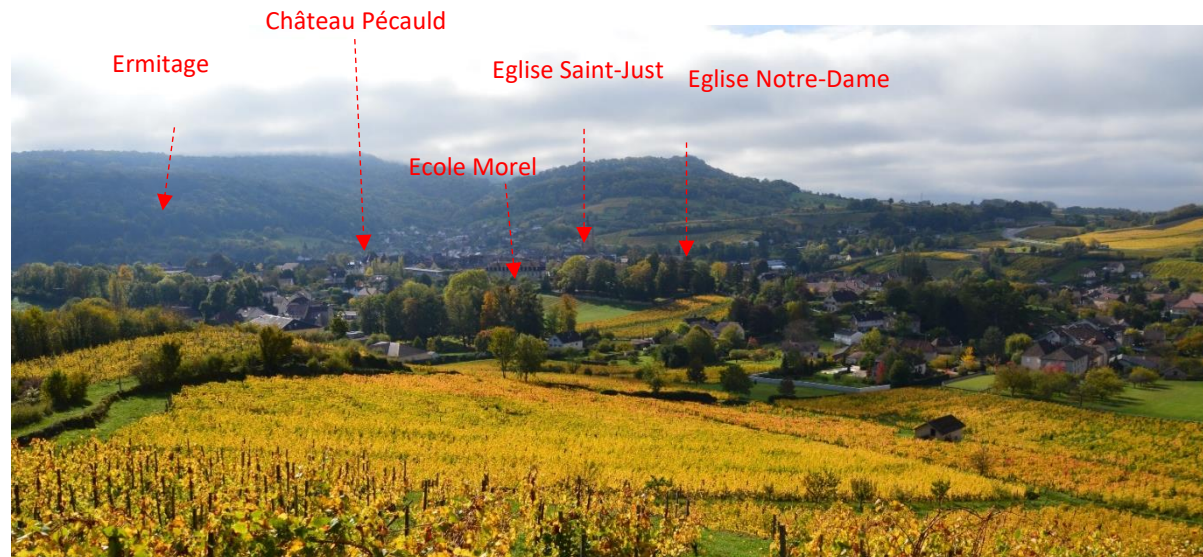
Fonctionnement du règlement écrit et du règlement graphique détaillé ci-avant : Toutes les déterminations évoquées dans le règlement écrit correspondent à celle de la légende du document graphique, pour une complète cohérence et la facilitation des aller-retours entre les deux documents.

I. Les façades commerciales

L'objectif est d'assurer le maintien des devantures traditionnelles en feuillure tout en autorisant les devantures en appliques, notamment pour les nouveaux commerces, afin de préserver l'intégrité du rez-de-chaussée. Les éléments de modénature sont à préserver et à maintenir visible

II. Les points de vue et perspectives à préserver

L'objectif est de maintenir et/ou retrouver les points de vue sur le paysage et le cadre urbain exceptionnel d'Arbois. Ils font l'objet d'une liste par vue avec les enjeux associés. Exemple ci-dessous



Vue depuis la Tour Canoz avec les vignes en premier plan et la ville ancienne que l'on devine au fond et d'où émergent le clocher de l'église Saint-Just, celui de Notre-Dame, le château Pécauld et la chapelle de l'Ermitage dans la pente au milieu des bois. On perçoit également la façade de l'école élémentaire Morel et les boisements de la demeure rue Montfort.

L'enjeu est la préservation des points de vue sur les bâtiments identitaires. Aucun volume ne doit émerger en avant de ces éléments et les éléments paysagers (boisements) qui accompagnent ces ensembles doivent être préservés. Les éléments en toiture terrasse ne doivent pas émerger et doivent présenter un traitement architectural qui permette leur intégration dans le paysage et le cadre bâti.

III. Les règles pour les immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis

protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

III-1 Immeubles bâtis dont les parties extérieures sont protégées

L'objectif est de préserver la volumétrie identitaire des constructions protégées et de s'assurer de l'insertion harmonieuse des extensions et des nouveaux bâtiments dans le cadre urbain où ces projets prennent place. Il s'agit ainsi de ne pas créer d'élément en rupture à la fois pour le bâti existant et pour le cadre urbain. Les règles qui suivent s'appliquent à l'ensemble des bâtiments protégés, les lettres reportées sur le document graphique du règlement, correspondent à chaque typologie.

III-1 Immeubles bâtis dont les parties extérieures sont protégées

III-1-2-1 Hôtel particulier, demeure et leurs annexes (H)

III-1-2-2 Maison de négociant et de commerçant(N)

III-1-2-3 Immeuble de rapport (R)

III-1-2-4 Immeuble de ville (V)

III-1-2-5 Villa (VI)

III-1-2-6 Maison de bourg ou faubourg (B)

III-1-2-7 Maison de vigneron (Vi)

III-1-2-8 Maison de bord de Cuisance (My)

III-1-2-10 Moulin y compris leur roue (Hy)

III-2 Murs de soutènements, remparts, murs de clôtures

III-3 Eléments extérieur particulier - *il s'agit ici des fontaines, lavoirs, ponts et passerelles, des éléments liés au fonctionnement des moulins (vannes, canaux et seuils), des éléments liés au patrimoine viticole (cabordes) et les éléments liés au patrimoine religieux et de commémoration (croix de chemin, monument aux mort et statues)*

III-4 Séquence urbaine

III-5 Parc ou jardin de pleine terre

III-6 Espace libre à dominante végétale – *dans cette partie ont été détaillée les différentes particularités qui sont détaillées dans le règlement graphique*

III-7 Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

III-8 Arbre remarquable ou autre élément naturel

IV. Les règles pour les immeubles non protégés

Les règles intègrent la notion de contexte urbain et notamment de tissus, c'est dans cette partie qu'est précisée la différence de la partie « Cœur de ville élargi » de la partie « Tissus 20^e ». Avec notamment la question des bâtiments agricoles et des bâtiments d'activité.

V. Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Cette partie traite des espaces à dominante minérale, des sols et des éléments de mobilier urbain

CONCLUSION :

Le dossier de PVAP d'Arbois a été élaboré dans un souci constant d'intégration des différents éléments du patrimoine urbain, bâti et paysager et du développement durable que sont l'aspect économique, l'aspect social, l'aspect environnemental et l'aspect culturel. L'élaboration du règlement écrit et du règlement graphique permet d'assurer l'encadrement des interventions et la préservation des éléments sensibles en utilisant les possibilités offertes notamment par la légende nationale du règlement graphique.

La collaboration étroite des services de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, de la commune d'Arbois et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, pour la clarté des préconisations et la prise en compte économique des pétitionnaires, ont permis la réalisation concertée et partagée du PVAP d'Arbois.

Le projet a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par la MRAE en date du 25 janvier 2021.